

N° 5

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

Le lundi 21 septembre 2020 à 18 heures, les membres du Conseil du 5^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5^e arrondissement le mardi 15 septembre 2020, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 18 septembre 2020.

Publication de la convocation et des ordres du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5^e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseils d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BARRAT	Mme BERTHOUT	Mme BIRABEN
M. BOUCHET	M. CASANOVA	M. CIVEL
Mme EROL	Mme GABADOU	Mme HACKE
Mme HOOGSTOËL	Mme LEMARDELEY	

Excusés ayant donné pouvoir : M. ISARE à Mme Florence BERTHOUT
Mme ROSSET à Mme LEMARDELEY

M. AUDOUIN arrive lors de la mise en discussion du point deux. Il n'a donc pas voté pour le premier point.

Mme ROSSET arrive lors de la mise en discussion du point trente-trois. Elle n'a donc pas voté pour les trente-deux premiers points.

M. CASANOVA quitte la séance lors de la mise en discussion du point trente-trois et revient lors de la mise en discussion du point trente-cinq.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 10 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

- 1 — Désignation du secrétaire de séance.
- 2 — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.
- 3 — Adoption de la procédure d'urgence.

4 — Délégation du Conseils d'arrondissement à la Maire du 5e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5 — Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2020.

6 — Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré — 12, rue de Pontoise — 75005 PARIS.

7 — Désignation des membres du Conseils d'arrondissement au sein du Conseils d'établissement du Conservatoire Municipal Gabriel Fauré.

8 — Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

9 — Subventions (113.750 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

10 — Apposition d'une plaque commémorative en hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki 63 boulevard Saint-Michel à Paris 5e.

11 — Subventions (150.000 euros) et conventions avec 9 sociétés.

12 — Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels.

13 — Divers collèges — Dotations (1.066.227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

14 — Subventions (276.000 euros) et conventions ou avenants à convention avec des associations, établissements culturels ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

15 — Divers collèges publics — Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126.257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement.

16 — Collèges publics — Contribution aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2021.

17 — Caisses des écoles — Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

18 — Collèges publics autonomes — Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10.500.406 euros).

19 — Collèges publics imbriqués avec un lycée — Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2.677.299 euros).

20 — Collèges publics parisiens — Dotations de fonctionnement (183.120 euros), subvention d'équipement (12.000 euros), et subventions pour travaux (611.079 euros).

21 — Etats spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2021.

22 — Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021.

- 23 — Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021.
- 24 — Mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseils d'arrondissement du 5e a la charge, au titre de l'exercice 2021.
- 25 — Vœu relatif à l'actualisation et à l'inscription d'équipements à l'inventaire 2021 des équipements de proximité du 5e arrondissement.
- 26 — Signature d'un contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » 2020 — 2024.
- 27 — Subventions (839 002 euros) et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans- abri.
- 28 — Désignation des représentants au sein du Conseils d'administration des collèges et lycées du 5e.
- 29 — Adoption de la composition et du fonctionnement des quatre Conseillers de quartier du 5e arrondissement.
- 30 — Désignation des élus au sein des quatre Conseillers de quartier du 5e arrondissement.
- 31 — Composition des deuxième et troisième collèges des quatre Conseillers de quartier dans le 5e arrondissement.
- 32 — Adoption du règlement intérieur des quatre Conseillers de quartier du 5e arrondissement.
- 33 — Vœu relatif à la sauvegarde du Cinéma associatif indépendant d'art et essai La Clef situé dans le 5e arrondissement.
- 34 — Vœu relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef.
- 35 — Vœu relatif à l'implantation d'une caméra de vidéo-verbalisation rue Buffon (5e).
- 36 — Vœu relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.
- 37 — Vœu relatif à l'installation des antennes-relais dans le 5e arrondissement.
- 38 — Vœu relatif à la création d'un Eco-stade dans le 5e arrondissement.
- 39 — Vœu relatif aux aménagements du dispositif « Rue aux écoles » rue de l'Arbalète.
- 40 — Vœu relatif à l'extension du dispositif « Rues aux écoles » aux abords de l'école maternelle rue du Sommerard et de l'école primaire du 28 rue Saint-Jacques.
- 41 — Vœu relatif à la piétonnisation des abords des écoles.
- 42 — Vœu relatif au maintien des places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes.
- 43 — Vœu relatif à un moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales.
- 44 — Vœu relatif à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) en renfort de l'équipe pédagogique (5e).
- 45 — Vœu relatif aux points de compost dans le 5e arrondissement

I — DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, propose que M. Philippe BOUCHET, Conseiller d'arrondissement, chargé de la vie économique, de l'emploi, de l'apprentissage et du tourisme, soit désigné secrétaire de séance.

M. Philippe BOUCHET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

II — ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUILLET 2020.

Mme Florence BERTHOUT : Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de notre dernière séance. Je crois que notre collègue, Anne BIRABEN, avait une remarque sur le procès-verbal du 21 juillet.

Mme Anne BIRABEN : Sur le dernier procès-verbal, j'ai constaté qu'il y avait une inversion de parole entre moi et Marine ROSSET. C'est page 10. Ce n'est rien de grave.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur le Directeur général des Services, c'est acté : ce n'est pas Marine ROSSET qui a dit « Demain, mercredi, etc. », mais c'est Anne BIRABEN. Nous l'adoptons donc ainsi amendé, chers collègues ? Avis favorable.

Le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie, et je salue l'arrivée de M. AUDOUIN.

Je voulais avant de passer aux délibérations vous faire un très bref point sur la rentrée scolaire dans nos écoles, et vous dire que nous avons trois chefs d'établissements et directeurs d'écoles qui viennent d'arriver : M. BIANCO, proviseur du Lycée Louis-le-Grand, qui succède à M. BASTIANELLI. Il a la carrure pour succéder à M. BASTIANELLI, qui a été un formidable chef d'établissement. Je salue tout particulièrement l'arrivée de Mme Catherine JOSEPH, directrice de l'école élémentaire des Boulangers, et de Rémi LE MINOR, nouveau directeur de l'école maternelle du 242, Saint Jacques.

Concernant les effectifs, nous sommes à un étiage qui est inférieur à un millier d'élèves dans nos écoles maternelles, avec une légère baisse des effectifs entre 2019 et la rentrée 2020. Je pense qu'il faut y voir un effet Covid. Ce n'est un secret pour personne que certains parents ont scolarisé leurs enfants en province. Concernant les écoles élémentaires, et je suis bien évidemment toujours en train de parler de l'école publique, nous avons un effectif, qui, là encore, a légèrement baissé, puisque nous sommes, en 2020, autour de 2 010 élèves. Nous étions plutôt autour de 2 058 élèves l'année dernière. L'école élémentaire Victor Cousin a en particulier une baisse d'effectifs.

En ce qui concerne le Covid, que nous suivons avec beaucoup d'attention, et j'ai la faiblesse de penser, que nous bénéficions de moyens peut-être plus importants que dans d'autres arrondissements, puisque nous avons ici un centre ambulatoire, comme chacun le sait, et une unité de dépistage, nous avons eu une fermeture de classe de CE1 à l'école élémentaire de l'Arbalète, avec un enfant qui s'était fait tester et qui était asymptomatique. Cette école a rouvert.

Nous avons eu une fermeture de section de 8 enfants à la Crèche Censier qui a été rouverte, ainsi qu'une fermeture de section bébés au 39 bis rue Poliveau. Aujourd'hui, la seule fermeture que nous ayons est celle du 39 bis rue Poliveau. Nous suivons tout cela de très près.

En tant que Maire, je préside, comme vous le savez, la Caisse des écoles. Je voulais vous rappeler que nous continuons à fournir environ 3 200 repas par jour, c'est-à-dire 600 000 repas par an, dans des

conditions sanitaires extrêmement rigoureuses, avec du personnel qui est formé, et des protocoles qui sont d'ailleurs parfaitement connus et disponibles.

Nous avons 14 cantines pour 8 écoles maternelles et 9 écoles primaires, ainsi que 2 lycées, puisque ce sont les lycées municipaux Lucas de Nehou et Jacques Monod. Dans tous les autres lycées, les modes de restauration ne dépendent pas de la mairie d'arrondissement.

75 % des produits sont issus de l'agriculture biologique, et 98 % de produits français sont servis dans nos écoles.

Tu as tout à fait raison de me corriger, chère Corinne GABADOU, il y a également le Collège Rognoni. 3 lycées et un collège dépendent donc uniquement de la Caisse des écoles.

La Semaine du goût sera organisée du lundi 12 au vendredi 16 octobre et il n'y aura aucune animation dans la Mairie, contrairement à ce qui se passait les années précédentes, encore une fois pour des raisons sanitaires. Nous ferons des animations dans toutes nos cantines autour des aromates et des épices pour éveiller les papilles gustatives de nos chers petits.

Au prochain Conseils d'arrondissement, nous vous donnerons peut-être quelques compléments d'information sur les travaux dans nos écoles. Il y a eu beaucoup de travaux. Le Journal du 5e s'en fera l'écho.

Enfin, la Fête des Végétaliseurs, qui est une institution depuis 3 ans, aura lieu le 21 novembre prochain, et elle devrait surtout concerner le 28 rue Saint-Jacques, puisque nous ferons cette année une opération d'animation végétale, mais aussi de lecture autour du travail que fait le 28 rue Saint-Jacques.

III — ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

Je dois, après ce bref propos introductif, vous faire adopter, chers collègues, la procédure d'urgence puisque nous avons un ordre du jour complémentaire et que dans celui-ci, vous avez un certain nombre de délibérations, mais également des vœux. Je sou mets à votre approbation, conformément au code général des collectivités territoriales et à notre règlement, le principe de cette procédure d'urgence. Oui, M. AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, chers collègues, lors de notre dernière séance, nous avons, à votre demande, adopté le règlement intérieur de ce Conseils. Je vous avais interpellée sur l'absence de toute discussion sur le règlement intérieur. Vous nous aviez répondu qu'il était effectivement nécessaire de disposer d'un règlement intérieur pour pouvoir fonctionner, ce dont nul n'a disconvenu, et vous vous étiez engagée à remettre le règlement intérieur à l'ordre du jour et à permettre une discussion. Le règlement intérieur ne figure pas à l'ordre du jour, nous n'avons pas reçu l'exemplaire à date.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait, je vais répondre. Si vous le permettez, nous allons nous prononcer sur la procédure d'urgence, mais ce n'est pas du tout pour évincer votre question, puisque je vais vous proposer quelque chose de très particulier.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vous avez tout à fait raison, Monsieur AUDOUIN. Plusieurs remarques sont remontées sur le souhait de voir modifier tel ou tel aspect du règlement. Ce que je vous propose n'est pas de renvoyer cela aux calanques grecques. J'ai demandé à mon collègue Pierre CASANOVA de bien vouloir piloter avec vous deux ou trois réunions de travail sur le règlement afin que vous puissiez faire part concrètement des suggestions que vous souhaitez faire. Je propose qu'il y ait un représentant de l'opposition et deux représentants de la majorité. Vous vous voyez deux à trois fois, et l'on y reviendra soit au prochain Conseils d'arrondissement, soit à celui d'après. Cela m'ira parfaitement. Cela évitera d'avoir à passer beaucoup de temps sur les modifications de ce règlement lors du Conseils d'arrondissement surtout si celui-ci est retransmis. Cela vous convient-il ?

M. Laurent AUDOUIN : Très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Vous voyez donc avec M. Pierre CASANOVA. L'idée est de vous voir, et je ne participerai d'ailleurs pas à la réunion. Encore une fois, je pense que le mieux est d'avoir deux représentants. Anne, souhaites-tu faire partie de la réflexion sur la réforme du règlement ? Vous voyez tout cela autour de Pierre CASANOVA. Je propose qu'il y ait deux membres de la majorité et un membre de l'opposition, à voir si c'est vous, M. AUDOUIN, Mme LEMARDELEY ou Mme ROSSET.

M. Laurent AUDOUIN : Nous allons effectivement voir cela rapidement.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas très compliqué. Peut-être faudra-t-il deux réunions. Nous n'allons pas tout redécouvrir, car nous allons avoir du mal. S'il reste des points sur lesquels il y a désaccord, nous les laisserons pour statuer.

Je remercie Pierre CASANOVA d'avoir accepté de piloter ce groupe de travail avec enthousiasme. Tu as toutes les qualités pour trouver un consensus. Merci, Pierre.

IV – DÉLÉGATION DU CONSEILS D'ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DU 5^e ARRONDISSEMENT POUR PRÉPARER, PASSER, EXÉCUTER ET RÉGLER LES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES QUI PEUVENT ÊTRE PASSÉS SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE EN RAISON DE LEUR MONTANT ET QUI CONSTITUENT LES MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.2511-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Je cède la parole à Edouard CIVEL, qui va nous rapporter une délégation du Conseil donnée pour exécuter et régler les marchés.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Il s'agit de faire une délégation à vous-même, Madame la Maire, pour préparer, passer et exécuter les marchés de travaux, de fournitures et de services, tel que cela est prévu par le code général des collectivités territoriales, en raison de leur montant. C'est une délégation qui découle d'une délibération du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet dernier.

En conséquence, je vous propose d'accorder cette délégation pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services sans formalités préalables, selon le code général des collectivités territoriales, à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. C'est évidemment purement technique. Et comme le font d'autres maires, on peut faire des délégations au Directeur général des services. Cela va de soi, nous n'avons pas vocation à tout signer. Les avis sont favorables, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V — ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5^e ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020.

Je cède maintenant la parole à notre collègue Alexandre BARRAT, qui va nous parler du budget supplémentaire de l'état spécial. Puis-je rester là, Monsieur le Directeur général ? Je dois parfois quitter la salle, mais vous avez raison de me rappeler que c'est pour le compte administratif.

M. Alexandre BARRAT : Madame la Maire, chers collègues, en préliminaire, je vous rappelle que le compte administratif 2019 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement du 21 juillet dernier, que les crédits à reporter identifiés sont reversés de plein droit sur les budgets de l'état spécial à l'occasion du

budget supplémentaire, lequel permet un ajustement des trois dotations : la dotation de gestion locale, la dotation d'animation locale et la dotation d'investissement.

La dotation d'investissement concerne les dépenses afférentes à la dotation forfaitaire pour la réalisation de travaux dans les équipements de proximité et les dépenses d'investissement des Conseils de quartiers. Le budget supplémentaire s'élève à 115.967,79 euros, et correspond aux reports 2019 :

– pour la dotation forfaitaire, 26.426,60 euros, dont 25.228,37 euros permettront de couvrir les dépenses engagées en 2019, pour lesquelles les factures ne nous sont pas parvenues avant la date de clôture budgétaire le 20 décembre 2019, et

– pour les Conseils de quartier, 89.541,19 euros, dont 34.064 euros permettront de couvrir les dépenses engagées fin 2019, et

- 54.477,19 euros de crédits non consommés ou reports libres d'emploi.

Ainsi, le nouveau montant de la dotation d'investissement, crédits ouverts pour 2020, s'élève donc à 283.970,79 euros.

La dotation d'animation locale concerne les dépenses afférentes aux animations locales et culturelles, les dépenses de fonctionnement des Conseils de quartier et les travaux urgents. Le budget supplémentaire s'élève à 43.727,39 euros et correspond aux reports 2019 :

– 39.269,13 euros permettront le paiement des factures 2019 nombreux ciex avant la clôture budgétaire, dont 11.970,22 euros pour les factures concernant les animations locales et culturelles et 27.298 euros pour des factures de travaux urgents.

Les reliquats de crédits non consommés en 2019 ou reports libres d'emploi de 4 458 euros sont affectés aux animations locales et culturelles pour 541 euros et aux travaux urgents dans les équipements de proximité à hauteur de 3.117 euros. Pour mémoire, l'enveloppe allouée aux travaux urgents correspond au montant moyen des dépenses payées sur les trois derniers exercices.

Ainsi, le nouveau montant de la dotation d'animation locale, crédits ouverts pour 2020, s'élève à 433.000 euros environ.

La dotation de gestion locale concerne les dépenses obligatoires et récurrentes pour le fonctionnement des 117 équipements de proximité inscrits à l'inventaire de l'arrondissement. Les crédits à reporter de 2019 s'élèvent à 235.271,62 euros et sont insuffisants, d'une part pour couvrir les dépenses engagées en 2019 dont les factures ne nous sont pas parvenues avant la date de clôture budgétaire le 20 décembre 2019, et d'autre part pour faire face à l'exécution 2020 compte tenu de l'insuffisance des crédits notifiés au budget primitif, notamment pour couvrir :

- Les dépenses de fluides énergétiques,
- Les rattrapages de loyers dans les établissements de la petite enfance,
- Le surcoût lié au nouveau marché de maintenance SSI (Système de Sécurité Incendie) et installations électriques,
- Les nouveaux besoins correspondants à de nouvelles maintenances réglementaires dans les différents équipements,
- Les nouveaux besoins directement liés à la crise sanitaire que nous traversons : achats de produits d'hygiène, de masques, gel hydroalcoolique, gants, écrans de protection en plexiglas, frais de gardiennage à la suite de l'ouverture d'un centre de dépistage au sein de la Mairie.

Par conséquent, la Maire a sollicité, lors de la Commission du 12 juin dernier qui a réuni la Maire de Paris et les maires d'arrondissements, en application des dispositions de l'article L.2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales, un abondement de 185.996 euros et le transfert annuel du budget primitif de 12.776 euros vers le budget général de la Ville au profit de la DEV, Direction des Espaces verts, pour l'achat de petit matériel pour le magasin central et de végétaux auprès du Centre horticole de la Ville de Paris.

À l'issue de cette Commission, ladite demande de transfert a été approuvée et un abondement a été accordé à hauteur de 145.000 euros, ventilés comme suit :

- 29.000 euros au titre des dépenses liées à la crise du Covid-19,
- 98 000 euros au titre des fluides,
- 17 000 euros pour la maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie.

Le montant du budget supplémentaire, pour cette dotation, s'élève donc à 365.506,62 euros, transferts inclus, et réparti de la façon suivante :

- 169.312,45 euros pour le paiement des factures de 2019, toutes fonctions confondues
- 65.959,17 euros de reports libres d'emploi,
- 145.011 euros d'abondement obtenu pour pallier l'insuffisance du budget primitif 2020.

Ainsi, le nouveau montant de la dotation de gestion locale, crédits ouverts pour 2020, s'élève à 5.007.133,62 euros, et, dernier chiffre, dans son ensemble, le budget supplémentaire s'élève à 527.221,80 euros, et les crédits ouverts 2020, donc notre budget total annuel, à 5.724.858,80 euros.

À noter que la Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Finances se tient à la disposition des élus pour présenter le détail de l'exécution budgétaire. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je pense que vous avez absolument tous les éléments d'information. Je vous propose de passer au vote. Je crois que tout le monde est à peu près d'accord sur les rajouts que j'avais demandés.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous en remercie. Pierre CASANOVA va nous rapporter la Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire Gabriel FAURE.

VI — CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE – 12, RUE PONTOISE – 75005 PARIS.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une convention analogue à celle déjà autorisée dans le passé, entre le Conservatoire municipal Gabriel Fauré, sis 12 rue Pontoise dans notre bel arrondissement, et l'association OCUP, acronyme signifiant Orchestre et Chœurs des Universités de Paris, qui a sollicité la mise à disposition les 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2020 de l'Auditorium du Conservatoire, ainsi qu'une salle de danse et trois salles de répétition. Comme par le passé, cette mise à disposition serait à titre gracieux. C'est ce que prévoit le projet de convention qui nous est soumis et que je vous recommande d'autoriser.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII — DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEILS D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DU CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE.

Mme Florence BERTHOUT : Faisant suite aux concrétisations ou, comme vous voulez, aux compléments de la délibération que nous a soumise Pierre, je soumetts à votre approbation la désignation des membres du Conseils d'arrondissement au sein du Conseils d'Établissement du Conservatoire Gabriel Fauré.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose quatre noms, deux représentant les élus, un pour la majorité, un pour l'opposition. Pierre CASANOVA étant, si j'ose dire, notre Monsieur « Culture » de ce Conseils, je propose tout naturellement qu'il soit désigné, ainsi que Marine ROSSET, qui est notre deuxième proposition.

Comme personnalités qualifiées, je vous propose deux musiciens de grand talent, Gabriel FUMET, flûtiste français et ancien Premier prix de musique de chambre du Conservatoire National Supérieur de Paris. C'est quelqu'un qui habite l'arrondissement que nous connaissons bien. Il participe encore à de nombreux concerts.

Laurent COUSON est également quelqu'un qui habite l'arrondissement. C'est un musicien et un compositeur qui a notamment dirigé et écrit plusieurs spectacles musicaux, dont un dernier dont on a beaucoup parlé, qui était l'Electro Symphonic Project. Il a même été parfois acteur français à ses heures. Il a notamment tourné dans un film de Claude LELOUCH, mais ce n'est pas à ce titre que je vous propose de le désigner.

Pierre CASANOVA, Marine ROSSET, Laurent COUSON, Gabriel FUMET, avis favorables ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII — SUBVENTIONS (239.000 EUROS), CONVENTION ET AVENANTS À CONVENTION AVEC SEPT STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Je cède à nouveau la parole à notre collègue, Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vais vous parler maintenant d'une autre institution que nous connaissons bien, puisqu'il s'agit du Théâtre de la Marionnette à Paris, qui, dans le cadre d'un projet plus large, bénéficierait, en plus des subventions structurelles et périodiques dont il bénéficie déjà, d'une subvention plus particulière de 5 000 euros consacrée à des projets itinérants qui bénéficieront à l'École Parmentier, dans le 11^e arrondissement, le Collège Boris Vian dans le 17^e et un projet de Petite Enfance sur les temps péri-éducatifs à l'École Goubet, dans le 19^e.

Vous l'avez compris, le Théâtre de la Marionnette qu'accueille le 5^e arrondissement rayonnerait au-delà des limites de l'arrondissement, mais c'est bien sûr la même équipe et la même institution théâtrale qui bénéficieraient de ce soutien de la Mairie, qui nous paraît devoir être approuvée.

Mme Florence BERTHOUT : Avis favorables, j'imagine. Et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX — SUBVENTIONS (113.750 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 11 ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS CULTURELLES EN DIRECTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Je propose de céder la parole à notre collègue Nazan EROL. Il s'agit de la DAC 300, qui concerne des subventions et des conventions avec des associations œuvrant dans le domaine culturel, mais le domaine culturel en direction des personnes en situation de handicap, chère Nasa. Et nous sommes en fait sollicités pour une subvention.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire. Chers élus, effectivement, la subvention concerne donc 113.750 euros et les conventions avec 11 associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap dans le cadre de la stratégie parisienne « Handicap, inclusion et accessibilité universelle 2017-2021 ».

Pour rappel, les projets permettent, comme l'a dit Madame la Maire, l'accès à l'éducation et à la pratique artistique des personnes en situation de handicap et ambitionnent de faciliter leur inclusion et leur lien social grâce à la participation à des ateliers à l'année et à la participation à des événements publics d'ampleur municipale.

Pour le 5e, c'est le CMEA, le Conservatoire de Musique et d'Expression Artistique, qui a été fondé en 1980, qui est concerné. En l'occurrence, le Conservatoire délivre un enseignement ouvert aux personnes en situation de handicap et accidentés de la vie, quel que soit leur âge, de 4 à 80 ans, sur plusieurs cycles.

L'association est située à différents endroits, et pour rappel, en 2019, le CMEA a compté 247 inscriptions, dont la moitié de personnes en situation de handicap, et en 2020, le CMEA a naturellement été impacté par le confinement, avec 225 élèves.

Pour votre information, leur politique tarifaire modérée permet également de faire bénéficier 42 élèves démunis de gratuité.

Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'association Conservatoire de Musique et d'Expression Artistique, et je vous sou mets donc cette proposition.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Nous y sommes tous très favorables. Le seul petit sujet, je le dis, c'est que l'association est domiciliée dans le 5e, au 80 boulevard Saint-Germain. J'ai fait quelques recherches, et j'ai vu qu'elle intervenait au 17-21 rue Monge, à la Maison de la Musique – Studio Hamm et à l'École Sainte-Catherine. Il faudra peut-être que nous les rencontrions, avec Mme l'Adjointe, pour aller un peu plus aux informations et voir si ces actions peuvent être déployées plus largement dans le 5e. Tout cela va cependant dans le bon sens. J'imagine que vous y êtes favorables, chers collègues ? Je sou mets cette délibération à votre avis.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X — APPPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE AU GROUPE DE MATHÉMATIENS NICOLAS BOURBAKI 63 BOULEVARD SAINT-MICHEL A PARIS 5e

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter très rapidement la délibération concernant l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au groupe de mathématiciens Nicolas BOURBAKI, au 63 boulevard Saint-Michel.

Madame LEMARDELEY avait déposé en son temps un vœu, je m'en souviens. Juste quelques mots pour nos collègues : vous aviez, à juste titre, d'ailleurs, défendu l'idée que l'on puisse apposer une plaque commémorative en hommage à ce groupe, que tout le monde ne connaît pas, mais qui est un collectif né au milieu des années 30. Ce groupe de mathématiciens, tous issus de l'École Normale Supérieure, se réunissait au Café Capoulade.

Grâce à Monsieur Le Directeur Général des Services, j'ai ici une photo. Je ne sais pas si on peut la voir à l'écran. Peut-être peut-on la voir. Ils se réunissaient au Capoulade. Au début, ils étaient six membres, puis se sont ajoutés d'autres mathématiciens. Le nom du collectif BOURBAKI a été proposé par André WEIL, du nom d'un mathématicien totalement imaginaire, mais c'était un hommage au Général Charles-Denis BOURBAKI, sous l'autorité duquel plusieurs normaliens avaient servi pendant la guerre franco-prussienne. Tout cela ne nous rajeunit donc pas.

Derrière ce qui peut paraître un canular, il y avait en fait quelque chose de très sérieux, qui était de proposer une vision générale, renouvelée des mathématiques pour lutter contre ce qui est un peu le drame des mathématiques, mais d'autres disciplines également, qu'est la fragmentation de cette discipline.

Madame LEMARDELEY a accepté de retirer le vœu qui proposait l'apposition d'une plaque, car il y avait eu un débat avec un de nos anciens collègues pour savoir si c'était sur le Petit Cluny ou sur le Burger King. Vous aviez dit, Madame LEMARDELEY, que c'était le Burger King, et après enquête, vous aviez raison, c'est bien le Burger King. C'est quelque chose de sérieux derrière cette première vision qui paraît un peu canular, et ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que ce collectif a vraiment acquis une réputation internationale. Il y avait, dedans, des médaillés Fields, dont le fameux Laurent SCHWARTZ. C'est donc très important, et ils défendaient derrière les libertés de mathématiciens étrangers. J'imagine donc que tout le monde est favorable à ce magnifique vœu. Madame LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Merci de votre présentation. Je voulais juste ajouter que l'inauguration est envisagée à la mi-mars, le jour de la Journée Internationale des Mathématiques, et dire que le groupe BOURBAKI existe toujours. Quand vous allez à l'Institut Henri POINCARÉ, vous trouvez encore des cahiers signés N. BOURBAKI, et c'est donc un canular qui dure. C'est vraiment une entreprise intellectuelle qui dure. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Je formule un souhait, c'est que l'on ne fasse pas l'inauguration, si cela est possible, autour de la semaine de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Si vous pouviez faire passer le message. Madame HOOGSTOËL est en train de travailler à un programme qui ne serait pas uniquement une petite conférence. Si vous avez des idées, d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les membres du Conseils d'arrondissement, n'hésitez pas, elles sont toutes les bienvenues. Merci. Avis favorable. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI — SUBVENTIONS (150.000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 9 SOCIÉTÉS.

Je cède à nouveau la parole à notre ami et collègue Pierre CASANOVA, qui va nous rapporter la DAC 548.

M. Pierre CASANOVA : Merci, Madame la Maire. Il s'agit ici de deux subventions d'investissement bénéficiant à des cinémas d'art et d'essai de notre arrondissement, nommément Le Champo et la Filmothèque du Quartier latin. Le premier bénéficierait de 20.000 euros, essentiellement consacrés à la poursuite d'un programme de rénovation générale de l'établissement concernant non seulement les salles, mais également les voies d'accès et l'entrée, et de 14.000 euros, s'agissant de la Filmothèque du Quartier latin.

Ce sont donc deux subventions d'investissement, et je vous parlerai tout à l'heure des subventions exceptionnelles bénéficiant à l'ensemble des cinémas de notre arrondissement, mais c'est une décision distincte.

Vous connaissez l'attachement de ce Conseils qui représente fidèlement l'attachement de tous les habitants du 5e arrondissement aux salles d'art et d'essai, aux salles indépendantes, dont la vie était déjà dure avant l'épidémie. Elle l'est encore plus aujourd'hui, raison pour laquelle nous devons redoubler d'efforts dans notre soutien raisonné, bienveillant, mais parfois exigeant, à ces salles d'art et d'essai. Ce sont les raisons pour lesquelles je vous propose, chers collègues, de voter en faveur de ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, cher Pierre. Je rappelle qu'il y a 2 ans, nous avons fêté les 80 ans du Champo avec Madame Christiane RENAVAND. Son père dirigeait d'ailleurs déjà Le Champo. Quant à la Filmothèque, c'est le fameux couple père et fils CAUSSE, si j'ose dire. On les aime beaucoup, et il y a un sujet très important pour que nos cinémas puissent continuer à vivre, c'est évidemment le retour des amoureux du cinéma dans les salles. La période que nous vivons ne s'y prête pas trop, mais il y a aussi la mise en accessibilité qui est un énorme chantier. Pour certains d'entre eux, croyez-moi, c'est très compliqué, notamment pour Le Champo et la Filmothèque, d'arriver à mettre aux normes PMR, chère Nazan, même s'ils le veulent.

Avis favorable, j'imagine. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII — SUBVENTIONS ET AVENANTS À CONVENTION AVEC 30 SOCIÉTÉS GERBANTES DE SALLES DE CINÉMA INDÉPENDANTES AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS.

Notre collègue, cher Pierre, va nous rapporter la DAC 550, que tu as annoncée, puisque ce sont des subventions de fonctionnement.

M. Pierre CASANOVA : Oui, il ne s'agit plus de subventions d'investissement, mais de subventions de fonctionnement, néanmoins exceptionnelles, puisque motivées par la crise engendrée par l'épidémie du Covid.

10 de nos cinémas d'art et d'essai du 5e arrondissement en bénéficieraient. Je me permettrai de vous donner, pour chacun de ces établissements le montant concerné :

- Pour le cinéma du Panthéon, 9.700 euros
- Pour le Studio des Ursulines, 15.000 euros
- Pour le Studio Galande, 5.000 euros
- Pour l'École du Cinéma Club, 14.400 euros
- Pour Le Champo...

Mme Florence BERTHOUT : Le ciné École, c'est l'ancien Desesperado.

M. Pierre CASANOVA : Absolument.

- Pour le Champo, 16.000 euros, en plus de la subvention d'investissement que je citais tout à l'heure,
- Pour l'Espace Saint-Michel, 5.000 euros
- Pour la Filmothèque du Quartier latin, 12.900 euros
- Pour Le Grand Action, 11.000 euros
- L'Épée de Bois, 5.000 euros
- Et ne l'oublions pas, Le Reflet Médicis.

Il peut être important de dire que la moyenne de ces subventions s'est établie aux alentours de 10.400 euros, avec en haut de la borne 16.000 euros, pour la plus importante, et en bas de la fourchette 5.000 euros, ce qui fait une amplitude de 1 à 3. C'est à peu près dans la continuité des subventions comparables versées les années précédentes. Nous souhaitons toujours que la Mairie améliore son dispositif en ne se contentant pas d'organiser des réunions, toujours sympathiques, et des distributions, mais en essayant d'accompagner davantage les établissements pour faire bénéficier, chacun, des meilleures pratiques de ceux qui obtiennent les meilleures progressions de leurs entrées. La solidarité doit prendre une forme financière, mais il n'est pas interdit qu'elle prenne également des formes telles que le Conseils en management, en marketing, et peut-être parfois, rêvons un peu, l'entraide entre salles.

Voilà, chers collègues, les raisons pour lesquelles je vous propose d'approuver ce projet.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, et Pierre a raison de terminer sur l'entraide entre salles. Nous avons beaucoup de cinémas d'art et d'essai, mais c'est compliqué. Une projection de plein air a été organisée il y a 15 jours, rue du Sommerard, à côté du Musée Cluny, en partenariat entre le Champo, l'Institut finlandais et le Musée de Cluny.

Il est vrai que cela est un peu compliqué. On est à leurs côtés, on est prêt à les aider pour fermer des rues, pour mettre du matériel de communication à disposition, mais il est vrai que le cinéma d'art et d'essai souffre. Et je rends hommage à l'action d'Isabelle GIBBAL-HARDY, présidente de l'association des Cinémas Indépendants et directrice par ailleurs du Grand Action qui a contribué à fédérer une partie des cinémas. Tu as donc mille fois raison. Avis favorable, chers collègues ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII — DIVERS COLLÈGES — DOTATIONS (1.066.227 EUROS) POUR LE SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX PROJETS ÉDUCATIFS.

Nous passons maintenant à la DASCO 34, et c'est notre collègue, Violaine HACKE, qui va rapporter la DASCO 34, la DASCO 35, la DASCO 84, la DASCO 90.

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. La première délibération concerne la dotation de soutien aux projets éducatifs pour nos collèges, à savoir les sorties dans les musées, au cinéma, les projets de voyage. En ce qui concerne nos collèges du 5^e arrondissement :

- Pour Henri IV : 2.000 euros,
- Pour Lavoisier : 2.000 euros,
- Pour Alviset : 2.000 euros,
- Pour Queneau : 2.000 euros,
- Pour Rognoni : 2.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà, et il y avait Henri IV.

Mme Violaine HACKE : Oui.

Mme Florence BERTHOUT : Cela m'avait échappé. Vous voyez, comme quoi...

Mme Violaine HACKE : Oui, il y avait Henri IV.

Mme Florence BERTHOUT : Parfait ! Oui, j'avais oublié Henri IV. Merci infiniment de nous le rappeler. Merci pour cette présentation très elliptique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV — SUBVENTIONS (276.000 EUROS) ET CONVENTIONS OU AVENANTS À CONVENTION AVEC DES ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS CULTURELS OU ORGANISMES, POUR L'IMPLANTATION DE RÉSIDENCES ARTISTIQUES DANS LES COLLEGES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR.

Nous passons maintenant à la DASCO 35.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit d'une subvention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir. En ce qui nous concerne, c'est donc le Théâtre des Marionnettes de Paris, qui est implanté au 73, rue Mouffetard. C'est un collectif artistique pour permettre aux élèves de redécouvrir les arts de la marionnette et rencontrer des œuvres artistiques, mettre en œuvre un processus de création artistique avec des artistes, exercer sa créativité et son imaginaire dans une dimension collective. C'est prévu de mai 2020 à septembre 2021 dans un collège du 17^e, pour une subvention de 5.000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends que cela ne concerne pas vraiment le 5^e arrondissement.

Mme Violaine HACKE : Tout à fait.

Mme Florence BERTHOUT : Je m'en ouvrirai à Madame la Directrice du Théâtre de la Marionnette, que j'aime beaucoup. Le Théâtre de la Marionnette a évidemment vocation à rayonner sur tout Paris, ce n'est pas autocentré, mais c'est bien qu'il y ait aussi d'autres projets. Je sais qu'elle y travaille, mais il faut que l'on soutienne aussi les projets de la Marionnette dans le 5^e arrondissement. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XV — DIVERS COLLÈGES PUBLICS — BILAN D'UTILISATION DES DOTATIONS 2019 (126.257, 48 EUROS) AU TITRE DU FONDS COMMUN DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT.

Nous poursuivons le festival avec la DASCO 84.

Mme Violaine HACKE : La DASCO 84, c'est l'utilisation des dotations 2019 au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement. Concrètement, pour le 5e arrondissement, cela concerne le collège Raymond QUENEAU avec l'acquisition et l'installation d'une fontaine à eau pour 1.351,84 euros, le remplacement de l'adoucisseur d'eau d'un lave-vaisselle de marque COMENDA pour 952,49 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Vous n'êtes pas obligée de donner les marques, elles seront dans le rapport.

Mme Violaine HACKE : Cela concerne aussi le remplacement de l'évaporateur et du déshydrateur d'une armoire de marque, ainsi que sa recharge en gaz pour 1.474,99 euros. Et enfin, le remplacement du compresseur de la chambre négative pour 1.461,47 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Parce que l'on fait de la photo à QUENEAU.

Mme LEMARDELEY : Qu'est-ce qu'une chambre négative ?

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends que c'est pour de la photo.

Mme Violaine HACKE : C'est pour faire de la photo.

Mme LEMARDELEY : Ah bon ? Je croyais que cela s'appelait une chambre noire.

Mme Florence BERTHOUT : Nous vérifierons. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI — COLLÈGES PUBLICS - CONTRIBUTION AUX SERVICES DE RESTAURATION ET D'INTERNAT DES COLLÈGES DOTES D'UN SERVICE AUTONOME DE RESTAURATION POUR 2021.

Nous passons à la DASCO 90.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit de la contribution de la Ville aux services de restauration et d'internat dans les collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021. Pour le 5e arrondissement, cela concerne le collège Raymond QUENEAU, pour 0,99 euro par repas, soit 57.749 euros, et pour le collège ALVISET, de 0,69 euro par repas, soit 32.799 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII — CAISSE DES ÉCOLES — PROLONGATION POUR L'ANNÉE 2021 DES MODALITÉS DE CONVENTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Je cède la parole à Corinne GABADOU sur la DASCO 92, qui concerne la Caisse des écoles. Il s'agit de prolonger, pour l'année 2021, les modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire dont nous avons la charge, à travers la Caisse des écoles que je préside.

Mme Corinne GABADOU : Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez précisé, Madame la Maire, la Caisse des écoles du 5^e arrondissement distribue 3.200 repas par jour, soit 590.000 repas par an. Il a été convenu, en application de la délibération 2017 DASCO 117 de la Ville de Paris et de la Caisse des écoles, qui avait été signée le 29 décembre 2017, une convention pluriannuelle pour 2018 et 2020.

La crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, caractérisée notamment par la période...

Mme Florence BERTHOUT : Excuse-moi de t'interrompre, c'est pour la période entre 2018 et 2020.

Mme Corinne GABADOU : Oui, tout à fait. La crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, caractérisée notamment par la période de confinement décidée par le gouvernement, n'a pas permis l'organisation de la concertation nécessaire à la préparation d'un nouveau cadre triennal pour la relation entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles auxquelles elle délègue la mission de restauration scolaire pour l'ensemble des établissements du premier degré, ainsi qu'une part significative des collèges.

De ce fait, afin de garantir la continuité du service public de la restauration scolaire pour l'année 2021, il convient de procéder à la prolongation pour une année supplémentaire à la convention liant la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 5^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire dans l'ensemble de ses dispositions.

La période d'exécution de la présente convention est donc fixée à 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021. Je vous demande donc d'approuver cette décision.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous demande d'autant plus de l'approuver que j'ai lu, à la fin de l'exposé des motifs, quelque chose qui me rassure : « *En matière de gouvernance, le nouveau cadre devra pérenniser et conforter les acquis des dispositifs précédents, en particulier les dispositifs de concertation, d'accompagnement, d'animation* ». J'espère que nous avons tous la même interprétation de ce dernier alinéa.

Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je cède à nouveau la parole à... Pardon, Madame LEMARDELEY, je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Juste pour « l'édification » du Conseil, une chambre négative est une chambre froide.

Mme Florence BERTHOUT : Ah d'accord. Nous avions tout faux ! Merci, Madame LEMARDELEY. Mais que fait un compresseur dans une chambre froide ? Il faudrait que vous nous expliquiez, Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Inaudible (0 h 43 min 44 s).

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment de cet éclairage. Nous passons sans transition à la DASCO 112, chère Violaine.

XVIII — COLLÈGES PUBLICS AUTONOMES — DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2021 (10.500.406 EUROS).

Mme Violaine HACKE : Merci, Madame la Maire. La DASCO 112 concerne les dotations initiales de fonctionnement 2021 pour nos collèges publics autonomes, à savoir ALVISET, QUENEAU et ROGNONI.

Pour ce qui concerne ALVISET, il s'agit de 166.523 euros, dont 3.254 euros de dotation pour les vêtements de travail et 4.000 euros pour les transports vers les installations sportives. Pour Raymond QUENEAU, il s'agit de 112.557 euros, dont 2.962 euros pour les vêtements de travail et 1.000 euros pour les transports. Pour ROGNONI, 39.017 euros, dont 544 euros pour les vêtements de travail.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes édifiés et nous allons voter, tous favorablement. Il n'y a pas d'interrogation sur l'objet de cette délibération, et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX — COLLEGES PUBLICS IMBRIQUES AVEC UN LYCÉE — DOTATIONS INITIALES DE FONCTIONNEMENT 2021 (2.677.299 EUROS).

À nouveau Violaine HACKE pour la DASCO 113.

Mme Violaine HACKE : Oui, et cette fois, nous partons sur les collèges qui sont imbriqués avec un lycée, à savoir HENRI IV et LAVOISIER, toujours pour les dotations de fonctionnement.

Pour le Lycée HENRI IV, il s'agit de 96.859 euros de charges générales, dont 8.000 euros de transport, et pour LAVOISIER, de 60.764 euros, dont 13.000 euros de transport.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable, j'imagine.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XX — COLLÈGES PUBLICS PARISIENS — DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (183.120 EUROS), SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT (12.000 EUROS) ET SUBVENTION POUR TRAVAUX (611.079 EUROS).

Mme Florence BERTHOUT : On poursuit avec la DASCO 114, pour ceux qui veulent suivre.

Mme Violaine HACKE : Il s'agit du Collège Pierre ALVISET pour la fourniture et la pose d'un hygiaphone et le remplacement d'une fenêtre dans la loge pour 3.125 euros, et fourniture et pose de chasse d'eau anti-vandale des sanitaires garçons côté cour, site rue Monge, pour 1.891 euros, pour un total de 5.016 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Avis favorable.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Merci, et je voudrais signaler que le Collège ALVISET a fait l'objet d'une magnifique rénovation intérieure pour créer une cour oasis. Elle n'est pas tout à fait finalisée, mais c'est l'affaire de quelques jours maintenant.

XXI — ÉTATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT — DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2021.

Je cède la parole à Alexandre BARRAT, qui va nous rapporter la DDCT 21 et la DDCT 22. On peut dire que ce sont des délibérations tout à fait classiques, cher Alexandre.

M. Alexandre BARRAT : Tout à fait. Madame la Maire, chers collègues, il nous est demandé notre avis sur le cadre de référence de la répartition entre les arrondissements des dotations d'animation locale et de gestion locale.

En quelques mots, pour ce qui est de la dotation de gestion locale, la clé de répartition est à plus de 80 % fondée sur la liste des équipements de chaque arrondissement, avec une évaluation de la charge que cela représente en fonction de comparables.

Pour ce qui est de la dotation de l'animation locale, elle est répartie pour moitié en fonction de la démographie des arrondissements, pour moitié selon des critères socio-économiques, et notamment 40 % au prorata du nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence. Autrement dit, cette portion est un système redistributif par-dessus le système fiscal, qui, est déjà redistributif comme vous le savez. Il me semble utile de l'avoir en tête, puisque je pense que cela signifie que notre arrondissement se montre généreux envers les arrondissements où il y a le plus de ménages modestes. Le cadre de référence est celui mis en œuvre depuis 2009. J'appelle à voter pour.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup pour cette brillante présentation. Avis favorable ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXII — ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT – DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2021.

À nouveau Alexandre BARRAT pour la DDCT 22 sur la délibération-cadre-investissement.

M. Alexandre BARRAT : Madame la Maire, chers collègues, il est proposé de reconduire l'autorisation donnée aux Conseils d'arrondissement de réaliser en 2020 des dépenses pour des équipements non visés à l'article L.2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de faciliter l'intervention des Conseils d'arrondissement en matière d'investissement.

Cette autorisation permet aux Conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses pour des équipements autres que ceux de proximité et pour lesquels les marchés de travaux peuvent être passés sans formalités en raison de leur montant : opérations de travaux sur voirie publique ou équipements gérés par le Conseil de Paris.

La dotation d'investissement est à la disposition des Conseils d'arrondissement, mais également des Conseils de quartier. C'est donc très bon pour la démocratie locale. La décentralisation de plus de compétences aux arrondissements faisait justement partie de nos thèmes de campagne, je suis donc très favorable à cette résolution.

Mme Florence BERTHOUT : Merci infiniment. Avis favorable ? Chers collègues, je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIII — INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2021.

Je vais être extrêmement brève, puisqu'il s'agit, cette fois-ci, de nous prononcer sur la DDCT 23, l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2021. Il s'agit d'arrêter la liste des équipements dont le Conseils d'arrondissement a la charge, et cela est fixé conformément à une liste qui était téléchargeable sur nos ordinateurs.

Ce que je souhaitais vous dire, c'est que je vais l'amender tout à l'heure. Je vais vous proposer d'amender cette liste, en accord avec la DDCT, car elle comporte des erreurs qui doivent être corrigées. En l'occurrence, il s'agit juste d'un inventaire. Je vous propose donc de l'adopter comme tel. Je reviendrai tout à l'heure sur les correctifs à apporter via une délibération proposée par le Conseils de Paris.

Je vous rappelle que nous avons la gestion décentralisée de 117 équipements de proximité, conformément à l'esprit qu'évoquait d'ailleurs Alexandre BARRAT. Nous avons en tout cas les budgets afférents sur lesquels nous donnons note avis. L'inventaire comprend : 19 écoles, 17 établissements de petite enfance, 8 de sport, 2 de jeunesse, 5 de culture, 65 espaces verts et jardins et 1 local associatif.

Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIV — MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DONT LE CONSEILS D'ARRONDISSEMENT DU 5^e A LA CHARGE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021.

XXV — VŒU RELATIF À L'ACTUALISATION ET À L'INSCRIPTION D'ÉQUIPEMENTS À L'INVENTAIRE 2021 DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DU 5^e ARRONDISSEMENT.

Je cède maintenant la parole à Edouard CIVEL. Je vais d'abord vous proposer, si vous en êtes d'accord, de passer à la mise à jour de l'inventaire des équipements, car cela est tout de même assez logique, et non d'y revenir après. C'est donc la 05 2020 060 « Mise à jour des inventaires de proximité dont le Conseils d'arrondissement à la charge ou au titre de l'exercice 2021 ».

Monsieur le Directeur Général des Services, tout le Conseils a -t-il la liste des équipements que je propose de rajouter ?

Nous pouvons déposer le vœu. Je vais vous le commenter, et cela sera assez rapide. En accord avec la DDCT et Monsieur GUICHARD, pour ne pas le nommer, nous avons joint la liste des équipements qui ont été oubliés, chers collègues. Je vous propose donc d'inscrire à notre inventaire des équipements de proximité, les équipements suivants :

- la rue végétale, Passage des Patriarches, qui doit y figurer, c'est un oubli.
 - de requalifier la halte-garderie du 5/7 rue Georges-Desplas en « halte-garderie multi-accueil ».
- Il s'agit d'acter une transformation que j'ai voulue et qui a été accompagnée par la Ville de Paris,
- d'affecter un numéro d'adresse et un numéro d'équipement au mur végétalisé de la place Moustaki, que nous avons entrepris sous la précédente mandature
 - d'inscrire les 2 murs végétaux de la cour de l'école du 250 bis rue Saint-Jacques,
 - d'inscrire les 3 jardinières aménagées également sous la précédente mandature, situées sur les trottoirs du 62 rue Longmont, du 7 rue de l'Arbalète et du 189 rue Saint-Jacques.

J'avais déjà demandé, par différents courriers, d'inscrire ces 5 nouveaux équipements à l'inventaire 2021. C'est un oubli. Sommes-nous d'accord, Monsieur le Directeur Général des Services ?

Je vous propose d'adopter la mise à jour de l'inventaire amendé, si vous en êtes d'accord ? Faisons-nous 2 votes ? Un seul vote ou 2 votes ? Comme vous voulez. Je pense que l'on fait un vote doublé, c'est tout de même le plus logique.

Je vous propose donc de voter pour la mise à jour de l'inventaire, dont vous avez l'exposé des motifs, et le complément, encore une fois, en accord avec la DDCT, qui nous a fait savoir qu'il s'agissait d'un oubli, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur Général des Services ? C'est technique, mais il vaut mieux que ces équipements figurent à l'inventaire.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVI — SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE BIÈVRE « EAU, CLIMAT, TRAME VERTE ET BLEUE » 2020-2021.

Je cède maintenant la parole à notre collègue Édouard CIVEL qui va rapporter la DPE 15. Il s'agit de la signature d'un contrat de territoire extrêmement important qui s'appelle Bièvre « Eau, Climat, Trame Verte et Bleue » et qui dépasse très largement la Ville de Paris.

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. En effet, il s'agit d'un contrat porté principalement par la Région, par les départements et par toutes les collectivités territoriales d'Île-de-France concernées par le territoire de la Bièvre.

Pour rappel, la Bièvre est un ancien affluent de la Seine qui prenait sa source dans les Yvelines. Son lit et sa confluence dans Paris ont disparu il y a à peu près 80 ans. Elle était détournée bien en amont de Paris et l'on n'avait pas d'écoulement au-delà de Cachan.

Depuis quelques années, un plan permet une renaturation de la Bièvre et une restauration des milieux aquatiques et biologiques. Étant donné que la Bièvre va retrouver un exutoire dans la Seine, la qualité biologique de la Seine va évidemment être affectée par la qualité biologique de la Bièvre. L'un des principaux objets de ce contrat de territoire est donc de restaurer les qualités physico-chimiques et biologiques de la Bièvre afin qu'elle n'ait pas d'impact négatif sur la qualité de la Seine, puisqu'à horizon de quelques années, nous espérons pouvoir avoir des activités dans la Seine de natation avec des piscines ouvertes et potentiellement des activités de nage libre pour les JO 2024.

Je vous propose donc de signer ce contrat de territoire où la Ville de Paris est associée à la Région et aux différents départements limitrophes.

Mme Florence BERTHOUT : Et aussi la métropole du Grand Paris, la communauté Paris Saclay, etc.

Si vous le permettez, je voudrais juste compléter par les quatre attendus, pour ceux qui n'ont pas le résumé du contrat. Il s'agit :

- de restaurer les rivières et les milieux humides, comme l'évoquait notre collègue. Cela concerne principalement les projets de réouverture de la Bièvre dans le Val-de-Marne et la renaturation de ses affluents.
- d'améliorer la qualité de la Bièvre et de ses affluents par la maîtrise des rejets polluants, surtout de temps sec ;
- de maîtriser les ruissellements par une gestion de la source des eaux pluviales ;
- de communiquer, sensibiliser et coordonner.

J'espère qu'on ne dépensera pas trop d'argent là-dessus, parce que c'est quand même une convention qui mobilise 76 millions d'euros.

M. Edouard CIVEL : 76 millions d'euros qui sont principalement le fait des collectivités partenaires, à savoir la Région, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et vous avez 4 millions d'euros qui sont ajoutés par la Ville

de Paris. Le montant total du contrat s'élève à 80 millions d'euros dont 4 millions sont du fait de la Ville de Paris seule.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais évidemment voter cette délibération sans souci, mais je me permets de faire le lien avec le vœu 51 que j'ai déposé concernant la renaissance de la Bièvre à Paris.

Mme Florence BERTHOUT : Vous le défendrez tout à l'heure.

M. Laurent AUDOUIN : Justement, c'est pour vous dire que je ne vais pas le défendre. Je vais vous proposer d'y surseoir et de le renvoyer au prochain Conseils d'arrondissement, l'idée étant d'avoir un peu de concertation en amont avec les deux arrondissements intéressés, à savoir le nôtre — et l'on pourra, si vous le souhaitez, avoir une discussion sur ce sujet au préalable — et le 13^e arrondissement afin que tout cela remonte de manière coordonnée et harmonieuse vers le Conseils de Paris.

Juste pour dire néanmoins un mot par rapport à cela, les communes périphériques de Paris se sont engagées dans une action de renaissance physique de la Bièvre et il nous semble qu'il y a des possibilités, non pas de remettre à jour la Bièvre sur l'entièreté de son parcours parisien, mais de la faire ressurgir partiellement tout en assurant une continuité à la fois bleue et verte et d'en faire des lieux de biodiversité. Et cela concernerait majoritairement le 13^e, mais également le 5^e. On aura l'occasion de reparler de tout cela. Je ne fais pas plus long, mais je suis ravi d'avoir un plan qui se positionne vraiment à une très grande échelle géographique et qui passe par-dessus les frontières. C'est toujours une bonne nouvelle.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. On ne va pas faire le débat ce soir, mais je souhaiterais juste, pour ce qui concerne le cas échéant le 5^e — je dis bien le cas échéant — qu'une réunion ait lieu avec l'Adjoint compétent. À mon avis, un tel sujet ne peut pas se régler par le truchement d'un vœu. Il faut qu'il y ait des études. Il faut que l'on voie ce que cela signifie particulièrement.

Je rappelle qu'avec mon collègue maire du 13^e arrondissement, nous portons près de Madame la Maire de Paris un projet de revitalisation — revitalisation au sens général, et pourquoi pas dans sa dimension aquatique, mais enfin surtout végétale — de nos boulevards qui ont extraordinairement souffert. Je vous donne ma position personnelle. Nous n'avons pas eu le temps d'en parler entre nous. Que l'on puisse faire ressurgir ici ou là la Bièvre, je n'ai absolument rien contre, mais je ne voudrais pas que cela se fasse au détriment de ce que je demande depuis plusieurs années, à savoir le renforcement de la végétalisation et des aménagements tout le long des boulevards. Que l'on mette beaucoup d'argent pour faire sortir la Bièvre sur 50 mètres, parce que cela sera de cet acabit sur le 5^e, je n'ai rien contre, mais à condition que ce ne soit pas au détriment d'autre chose. Il ne s'agirait pas de mettre des millions d'euros sur un tel projet, et de ne pas être capable de sortir 1 million d'euros, voire beaucoup plus, pour aménager tout l'axe depuis Port-Royal jusqu'au boulevard de l'Hôpital. On a vraiment des besoins énormes pour renforcer la végétalisation et s'attaquer à ce qui est un fléau parisien : la bétonisation. Ce que je demande ardemment, c'est la débétonisation. C'était une petite mise au point.

M. Laurent AUDOUIN : Vous savez que vous nous trouverez à vos côtés en ce sens. Pas de clivages partisans.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVI — SUBVENTIONS (839 002 euros) ET CONVENTIONS PLURIANNUELLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE EN DIRECTION DE PERSONNES SANS-ABRI.

Je cède maintenant la parole pour la DASES 169 à Nazan EROL qui va nous rapporter une délibération sur les subventions et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement des maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri. Je voudrais rappeler que nous nous sommes battus

en 2015 pour qu'il y ait justement cette maraude sur le secteur du 5e, car nous étions en zone blanche. Je me félicite que tout cela soit acté.

Mme Nazan EROL : Merci, Madame la Maire, Chers élus, effectivement, la délibération concerne la DASES 169, une subvention à hauteur de 839 002 euros et conventions pluriannuelles relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans-abri à Paris.

Les associations bénéficiaires organisent des maraudes avec des travailleurs sociaux en journée afin d'écouter, d'orienter et d'accompagner les personnes sans-abri vers un projet de sortie de la rue. La délibération prévoit une augmentation des moyens des associations Aurore, Aux Captifs La Libération, Les Enfants du Canal, et Emmaüs afin — comme l'a si bien dit Madame la Maire — de combler les zones blanches du 6^e jusqu'au 20^e arrondissement et de renforcer les maraudes du 7^e, 8^e, 14^e, 17^e et naturellement le 5e.

Je vous rappelle que depuis septembre 2016, la coordination des maraudes a été confiée au SAMU social de Paris, que de nombreux axes prioritaires ont depuis été définis et que les nouveaux périmètres et moyens d'intervention mis en place depuis le début de l'année nécessitent augmenter les financements pour soutenir de manière opérationnelle des maraudes d'intervention sociale. Au regard de l'intérêt social et de l'action de ces maraudes d'intervention sociale et des engagements de la collectivité parisienne pour lutter contre la grande exclusion, je vous propose d'accorder au titre de 2020 les subventions.

Je vous rappelle l'article 5 qui évoque une subvention de fonctionnement d'un montant de 118 237 euros pour l'association Les Enfants du Canal dont le siège est situé 5 rue de Vésale pour ses projets de maraudes d'intervention sociale. Le montant de cette subvention étant réparti comme suit :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 68 680 euros pour les maraudes localisées ;
- 49 556 euros pour le dispositif Busabri.

Je vous parle aussi de l'association Aurore. Il faut quand même souligner qu'elle a une subvention de 136 028 euros pour les maraudes qu'elle fait notamment dans le 5e, le 12^e et le 13^e. Je vous propose donc d'approuver ces subventions.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous remercie infiniment. Notre collègue a rappelé à très juste titre la subvention Aurore.

Aurore gère le Foyer des femmes à la rue que j'ai installé au rez-de-chaussée de cette mairie. La subvention donnée à Aurore pour gérer ce foyer n'est pas là-dedans. C'est une subvention de la DRILH, c'est-à-dire une subvention de la préfecture de région. C'est juste pour votre pleine information.

Je salue comme vous le travail d'Aurore et je salue également le travail remarquable des Enfants du Canal qui ne se contentent pas d'avoir leur siège rue Vésale, mais qui gèrent aussi un foyer pour des hommes en situation de grande détresse.

Merci infiniment pour ce rapport. J'imagine que nous sommes tous évidemment d'accord pour voter l'attribution de ces subventions.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXVIII — DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DU CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES DU 5e.

Je vais maintenant rapporter assez vite la prochaine délibération qui a fait l'objet d'un certain nombre d'échanges au sein de ce Conseil d'arrondissement : la désignation des représentants au sein du Conseil d'administration des collèges et lycées du 5e.

La liste vous a été communiquée. Il y a évidemment une représentation à la quasi proportionnelle des élus de l'opposition, ce qui est tout à fait normal. Titulaires et suppléants.

Nous désignons :

- 2 représentants de la commune siège aux collèges Henri IV, Alviset et Lavoisier ;
- 1 représentant de la commune siège pour Queneau et Rognoni ;
- 2 représentants de la commune siège dans les lycées Henri IV, Lavoisier et Louis Legrand.
- 2 représentants de la commune siège au lycée professionnel Lucas de Nehou ainsi qu'au lycée professionnel Jacques Monod.

Avec à chaque fois des suppléants. Pour mémoire, chose nouvelle, sur laquelle m'a alertée notre collègue, Anne BIRABEN, que je remercie parce que je ne le savais pas, il y a désormais deux représentants du Conseils de Paris. C'est une grande nouveauté. Mais nous ne votons pas sur les représentants du Conseils de Paris.

J'imagine que c'est un avis favorable. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXIX — ADOPTION DE LA COMPOSITION ET DU FONCTIONNEMENT DES QUATRE CONSEILLERS DE QUARTIER DU 5^e ARRONDISSEMENT.

Je vais rapporter de manière très elliptique la composition et le fonctionnement des quatre Conseils de quartier, puisqu'il s'agit d'une délibération-cadre. Il n'y a rien de nouveau. C'est une délibération-cadre très technique qui dit ce que sont les Conseils de quartier.

Je vais en revanche vous donner une information, si toutefois vous ne l'avez pas encore, qui est susceptible d'être modifiée, mais qui est normalement sur le site de la mairie. Le Conseils de quartier du Val-de-Grâce se réunira le 1er octobre à 18 heures dans cette salle des fêtes. Nous garantirons évidemment les conditions sanitaires adéquates. Peut-être serons-nous obligés de ne pas trop l'ouvrir au public extérieur. Peut-être devons-nous rester entre les membres du Conseils de quartier. Je rappelle qu'ils sont déjà 29 auxquels s'ajoutent 4 élus et votre serviteur.

- 1er octobre : Conseils de quartier du Val-de-Grâce
- 15 octobre, Conseils de quartier de Sorbonne
- 5 novembre, Conseils de quartier de Saint-Victor
- 26 novembre, Conseils de quartier du Jardin des Plantes.

Tout cela est parfaitement transparent. C'est sur le site de la mairie du 5e. Cela permet de s'organiser. Je vous demande d'être vigilants sur la communication parce que, pour des raisons sanitaires, nous ne pourrions peut-être pas les ouvrir largement. Vous avez bien en tête qu'il y a pratiquement 35 membres dans chaque Conseils de quartier. Si l'on rajoute du public, les choses risquent d'être très compliquées.

Je vous propose d'adopter cette délibération-cadre. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXX — DÉSIGNATION DES ÉLUS AU SEIN DES QUATRE CONSEILLERS DE QUARTIER DU 5^e.

Nous avons une délibération pour désigner les élus au sein des quatre Conseils de quartier. Cela a fait l'objet d'échanges entre nous. Vous l'avez au propre. Ce sont les élus qui assisteront à chaque fois aux Conseils

de quartier. Bien évidemment, d'autres élus peuvent se joindre à eux en fonction des sujets, mais ceux-là sont associés de manière systématique aux Conseils de quartier.

Je vous propose de passer au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXI — COMPOSITION DES DEUXIÈME ET TROISIÈME COLLÈGES DES QUATRE CONSEILLERS DE QUARTIER DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT.

Nous passons à la composition des deuxième et troisième collèges. Vous savez que ce sont les désignations du maire d'arrondissement.

Il y a 6 membres représentant le tissu associatif et 3 personnes qualifiées dans chaque Conseil de quartier auxquels s'ajoutent les représentants du troisième collège qui ont été tirés au sort.

Avis favorable ? Je vous en remercie. Cette liste est encore une fois parfaitement disponible.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXII — ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES QUATRE CONSEILLERS DE QUARTIER DU 5^e ARRONDISSEMENT.

Je vous propose d'adopter le règlement intérieur des quatre Conseils de quartier. Deux nouveautés vous sont proposées par rapport au règlement des Conseils de quartier de la précédente mandature. Il y avait auparavant pour le tirage au sort 8 titulaires et 12 suppléants. Nous proposons désormais qu'il y ait 20 titulaires. C'est plus démocratique. De temps en temps, les suppléants venaient. De temps en temps, ils ne venaient pas. Lorsqu'il y avait les titulaires, on ne savait pas si on les admettait à la table.

Cette modification permet d'avoir une représentation plus large. Ce sont d'ailleurs des échanges qui ont eu lieu en leur temps avec l'opposition pour élargir. Nous vous proposons donc de tirer au sort uniquement des titulaires, sachant que la flamme des premiers Conseils de quartier diminue un peu parce que chacun a son agenda et sa vie professionnelle.

La deuxième modification que nous vous proposons est un peu le pendant de la première proposition, c'est-à-dire qu'au lieu d'être désigné pour 6 ans, on est désigné pour 3 ans. C'est encore une manière de faire vivre encore davantage la démocratie.

M. Laurent AUDOUIN : J'aurais peut-être dû réagir lors de la présentation de la délibération-cadre, mais je vais le faire en une seule fois. Je dois dire que j'ai été assez abasourdi de découvrir l'appel à candidatures des Conseils de quartier dès le mois de juillet. Et de manière générale, on a là un règlement intérieur qui arrive en procédure d'urgence avec manifestement pas spécialement l'envie d'en discuter.

Vous connaissez ma position sur ce que peuvent être, et, à mon sens, devraient être ces Conseils de quartier. J'observe d'ailleurs que dans leur intitulé la formule « espace de propositions » n'existe même pas. Ce sont des espaces de consultation et d'échanges selon vos propres termes, que vous présidez tous, que vous convoquez. Si vous vous interrogez sur le fait que la flamme des premiers Conseils s'épuise, comme vous le dites, je pense pour ma part que cela ne peut pas être dissocié du fait que ce sont des réunions toujours intéressantes, mais dans lesquelles il n'y a pas de travail propositionnel et de sentiment d'autonomie. Très rapidement, les gens se rendent compte qu'ils sont conviés à des réunions pour discuter des problèmes, mais qu'ils n'ont pas la main sur ce qui s'y dit et ce qui s'y passe. Ils n'ont pas non plus la main sur le budget — je le dis plusieurs fois par an, mais les choses ne changent guère — puisqu'on ne leur propose pas de financer des actions alors qu'ils en ont la possibilité. À chaque fois, le budget revient dans le budget de la mairie. Il en est fait

un usage certainement intéressant, mais on est très loin de l'état d'esprit de ces financements fléchés vers les Conseils de quartier.

J'aurais souhaité qu'on puisse avoir un échange plus long. Pour ma part, je pourrai proposer des amendements divers. Je me rappelle également avec une petite pointe de gourmandise qu'en 2014, vous aviez finalement concédé de passer de 6 + 6 + 6 à 6 +6 +9. Nous avons arraché cette modification de haute lutte. Et nous voilà, tout de go et par surprise, à 6 +6 +20. Je m'en réjouis, mais cela me fait très légèrement sourire. Permettez-moi ce petit mouvement d'humeur.

En tout cas, si vous le souhaitez, nous pourrions avoir une discussion point par point. Je vous propose de modifier ce règlement intérieur pour en faire un véritable espace de propositions et de démocratie participative et ascendante. Est-ce que cela vous intéresse ?

Mme Florence BERTHOUT : Vous connaissez ma position. On peut ne pas être d'accord. En l'espèce, je ne suis pas d'accord, mais je ne peux pas vous laisser dire que c'est en urgence. Ce n'est pas le cas. C'est en ordre du jour complémentaire. Ce n'est pas du tout la même chose. Les mots ont un sens et d'ailleurs la Ville de Paris nous a fait passer en ordre du jour complémentaire la délibération-cadre.

La délibération-cadre dit très clairement ce que sont et peuvent être les Conseils de quartier, c'est-à-dire des organes de propositions et des organes qui proposent, ce que je souhaite ardemment, l'utilisation de budget. Je redis sans aucune ambiguïté que les Conseils de quartier devraient proposer l'utilisation de budget. Et ce sera avec beaucoup de bonheur que nous dirons tous oui, mais sur la base d'un vote. Ce n'est pas faute de l'avoir demandé, mais avec quelque chose d'important qui est le principe du vote et de l'accord majoritaire. Lorsqu'il y a un accord majoritaire, les élus n'étant d'ailleurs absolument pas obligés de voter, il n'y a aucun problème pour faire des propositions. Il est dit très clairement dans la délibération-cadre que les Conseils de quartier sont des forces de proposition. Peut-être qu'il faudra d'ailleurs refaire une session chaque année dédiée aux propositions financées. Ce serait tout à fait formidable.

Le Conseil de quartier est un organe où les élus sont totalement minoritaires, ce qui est bien et où vous aurez 20 membres titulaires et 9 personnes nommées par votre serviteur, mais dont la parole est libre, puisque 6 d'entre elles représentent les associations. Et je crois que les associations sont totalement apolitiques et neutres. Encore une fois, les élus ne sont pas majoritaires, loin s'en faut, dans ces Conseils de quartier et c'est très bien qu'il en soit ainsi. Vous n'êtes pas d'accord. C'est la démocratie.

M. Laurent AUDOUIN : Très brièvement, pour éclairer l'assemblée et à titre d'illustration de ce que je dis, dans d'autres arrondissements parisiens, vous avez des Conseils de quartier qui ne se réunissent pas en mairie, qui ne sont pas présidés par des élus, qui ne se réunissent pas forcément en présence d'élus. Ceux-ci peuvent être invités pour expertiser les discussions ou apporter un aspect plus technique, mais où l'on fait réellement émerger des propositions. Cela fait quelques années que j'y ai assisté, puis siégé, dans le 5e, la tendance forte n'est pas à faire des propositions, mais je ne désespère pas. Il faut toujours regarder vers l'avant. Peut-être que cette mandature sera effectivement un grand moment de démocratie ascendante. Je m'en réjouis par avance. En tout cas, je l'espère. Je pense que les structures pourraient s'y prêter davantage, mais vous êtes majoritaires, donc nous ferons avec les vôtres.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, les projets de nos administrés sont toujours les bienvenus, si j'en crois le nombre assez énorme de réunions en pied d'immeubles, non pas pour faire du descendant, mais de l'ascendant pour faire bouger des projets scélérats urbanistiques et demander de la végétalisation. Je crois que l'aménagement des Jardins Passagers dans le 5e arrondissement en est un exemple.

J'entends au moins une chose sur laquelle je suis d'accord avec vous, c'est la question des budgets. Il faudrait effectivement que les Conseils de quartier puissent faire des propositions d'aménagement et de financement de ces aménagements. J'y suis tout à fait favorable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je partage les réserves de Laurent AUDOUIN. Je pense notamment que les budgets ne sont pas seulement destinés à faire des propositions d'aménagement, mais aussi à former les membres des Conseils de quartier. L'une des raisons pour lesquelles il est difficile pour les citoyens de s'exprimer, c'est qu'ils ne sont pas habitués à prendre la parole. Ils se sentent souvent complètement écrasés par des ténors, soit parmi nous — enfin, pour ma part, je ne suis pas spécialement un ténor — soit parmi les membres des associations qui sont beaucoup plus habitués à ce genre d'exercice. Je pense que les budgets sont aussi faits pour proposer des sessions d'appropriation de la parole en public par exemple.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une excellente suggestion. Monsieur le Directeur Général des Services, il faut juste voir si cela est financé sur le budget des Conseils de quartier, ce qui en l'espèce m'arrangerait un peu, ou financé sur un budget mairie. Retenons la suggestion de Madame LEMARDELEY sur une formation qui soit une formation un peu ossaturée. Vous nous ferez une proposition assez rapidement, Monsieur le Directeur Général des Services, dont seront informés tous les membres des Conseils de quartier et du Conseils d'arrondissement. Il faut le faire assez vite avec une session avant la fin de l'année et une autre au début de l'année prochaine. Ces formations sont connues. Il s'agit de « Prise de parole en public », « Communication ». Cela peut être aussi « Comment faire un budget ». J'y suis très favorable, puisqu'il y a un peu d'argent sur les Conseils de quartier. Il faudrait faire une proposition dès le 1^{er} octobre sur une espèce de droit de tirage.

Nous passons au vote sur le règlement intérieur.

3 élus ne participent pas au vote (M. Laurent AUDOUIN, Mme LEMARDELEY et Mme ROSSET).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIII — VŒU RELATIF A LA SAUVEGARDE DU CINÉMA ASSOCIATIF INDÉPENDANT D'ART ET ESSAI LA CLEF SITUE DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT.

Nous passons à l'examen des vœux. Deux vœux ont été déposés. J'ai déposé un vœu et Monsieur AUDOUIN a également déposé un vœu sur l'avenir du cinéma La Clef. Votre vœu s'appelle « Vœu relatif à la sauvegarde du cinéma La Clef ». Le mien est un peu dans le même esprit.

Je voudrais rappeler ce qui a motivé ce vœu, mais vous l'avez dans l'exposé des motifs. Je le rappelle pour ceux qui n'auraient plus en tête le calendrier de ce qui s'est passé au cinéma La Clef.

Le cinéma a fermé le 15 avril 2018. Les murs appartenaient et appartiennent toujours, hélas, au comité social et économique de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, ce que l'on appelait avant le comité d'entreprise. Nous avons déposé plusieurs vœux. Monsieur AUDOUIN en a déposé un le 22 janvier 2018. J'en ai pour ma part déposé le 16 avril 2018, le 28 octobre 2019 et le 21 janvier 2020. Ça fait beaucoup. L'offre de rachat par le collectif des anciens salariés que j'ai beaucoup accompagné, comme vous d'ailleurs, a été abandonnée en juin 2019. En tant que maire, j'ai apporté un soutien sans aucune ambiguïté à cette proposition. Il y a eu des échanges très réguliers. J'ai réussi à avoir quatre fois la Caisse d'Épargne, ce qui a été une prouesse. Je n'arrive plus à les avoir depuis six mois, comme tout le monde, je crois. Comme c'était très difficile, j'ai demandé et obtenu en octobre 2019 de la ministre de la Culture et de la Communication une mission de médiation conduite par le Directeur du Centre National du Cinéma. La Ville, par l'intermédiaire de Monsieur Christophe GIRARD, avait annoncé dans la foulée une médiation. Je ne vois pas trop d'ailleurs ce que cette médiation pouvait apporter, celle du CNC n'ayant pas abouti, parce que la Caisse d'Épargne voulait faire sa vente comme elle l'entendait et ne voulait prendre personne au téléphone ou en réunion.

Beaucoup d'initiatives ont été lancées par le Collectif Home Revival qui occupe les lieux depuis septembre 2019 et qui fait notamment des projections d'auteurs. Je crois que les riverains, toutes tendances et sensibilités confondues, sont très attachés à ce cinéma. Il y a une urgence à ce que la Ville puisse statuer. De la part de la Ville, j'ai entendu tout et son contraire. On n'a quand même pas fait jouer beaucoup les opérations de préemption via la Semaest. On nous a dit qu'on allait faire quelque chose. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, une

amende de 350 euros par jour a été prononcée par le tribunal d'instance de Paris contre les occupants, puisqu'ils occupent de manière illégale ce site. C'est l'effet négatif collatéral de tout ceci. Un procès en appel est en cours. Le délibéré est attendu pour le 21 octobre. D'ici là, on continue les projections et les démarches.

Je ne veux pas faire trop de politique et surtout pas de la politique politicienne, mais pendant la campagne, j'ai assisté à des réunions où l'on nous promettait de racheter certains lieux culturels dont le cinéma La Clef. Je ne vais pas rentrer dans la polémique. Je demande juste une chose très simple : que la Ville se positionne clairement sur la pérennité du cinéma La Clef et sur la sauvegarde du cinéma associatif sur ce site. Je dis juste qu'il faut arrêter les tartuferies. Soit, elle se positionne, mais se positionner pour dire « Je vous aime » ne suffit pas. Il existe un plan de sauvegarde des cinémas. Il faut juste qu'elle débloque — ou ne débloque pas et peut l'expliquer — les moyens financiers appropriés au titre de l'enveloppe créée pour la sauvegarde des lieux culturels menacés. On a tous intérêt à ce qu'il y ait une parole enfin responsable. Et si la Ville ne veut pas faire ainsi, il faut repartir sur un autre projet, mais il faut l'assumer, même si nous sommes un certain nombre à ne pas être content.

La réalité, c'est que plus la Ville tarde, moins elle concrétise l'intention — ce que je peux comprendre, puisque cela coûte de l'argent — et plus l'avenir de ce cinéma est obéré. Et il est obéré sous la forme associative comme sous une forme qui ne serait pas associative. Ce qui risque de se passer un moment donné, c'est que le juge demande le paiement de l'amende, ce qui mettrait l'association à genoux, et surtout que le préfet ne retienne plus la main de l'huissier. Je me permets d'attirer l'attention de tous sur cela. Aujourd'hui, c'est la préfecture qui n'a pas donné le feu vert pour que l'huissier intervienne, comme le permet la loi. Il n'y a là rien d'extravagant. C'est à l'huissier de faire appliquer la décision de justice et de faire vider les lieux.

Je crois avoir fait un vœu relativement sobre et je souhaiterais qu'on puisse l'adopter, si vous en êtes d'accord.

M. Laurent AUDOUIN : Nous partageons très largement les considérants et l'analyse de la situation. Je veux insister sur la difficulté à laquelle le collectif, Revival ou Home Cinéma selon les itérations, fait face. Ces gens ont pris de gros risques personnels, pas du tout avec une idée de bénéfice individuel ou d'en tirer quelque revenu que ce soit, mais simplement pour faire vivre une certaine idée de l'art, et aussi de l'art de proximité.

Il me semble que la Ville et d'ailleurs tous les élus s'honorent globalement à leur apporter leur soutien. Mais je suis d'accord, il faudrait effectivement que cela se concrétise un peu plus et un peu plus rapidement.

Madame la Maire, je suis un peu gêné par votre vœu puisque vous dites en gros qu'il faut mettre le cash sur la table, là maintenant, tout de suite. Vous ne demandez pas que la Ville se positionne, mais qu'elle débloque les fonds. C'est autre chose. Je vous lis. Mon vœu demande effectivement que la Ville réaffirme de manière très claire ses intentions.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, mais enfin, cela ne veut rien dire, excusez-moi.

M. Laurent AUDOUIN : Cela ne veut peut-être rien dire, mais cela me semble quand même faire sens. L'on veut une déclaration formelle d'intention d'agir. Un adjoint au maire dans la mandature précédente avait prononcé le mot de préemption. Il avait eu des mots assez forts. Depuis effectivement, au niveau de l'exécutif, dans un discours officiel, on ne retrouve pas ces mots. Cela pose problème et c'est effectivement insuffisant. La forme que peut prendre la participation de la Ville n'est pas quelque chose de fixe. Dès 2018, je défendais l'idée d'une solution de type ESS. Ce sont des choses qui ont besoin de temps pour être montées et mises en place. Cela demande de la technicité. Cela demande que le collectif également affine son projet. On peut envisager que l'action n'ait pas vocation à être concrètement et techniquement immédiate. Il n'empêche que la Ville devrait s'exprimer avec beaucoup plus de clarté. Ce que je demande, c'est une véritable clarté et là-dessus, je vous rejoins, on est un peu trop pour l'instant dans une forme d'esquive et il faut s'engager de manière plus claire.

Ensuite, une possibilité serait un rachat à titre conservatoire des murs pour éventuellement faciliter un projet. C'est quelque chose qui est bien documenté. C'est une issue qui pourrait satisfaire tout le monde. Encore

une fois, malgré ma détermination et la très grande détermination de tous mes camarades écologistes au Conseils de Paris à préserver le cinéma, il me semble qu'on peut garder une formulation un peu plus ouverte en ce mois de septembre et ne pas trop chercher à tordre le bras de la Ville, qui ne se laissera de toute façon pas faire, et vous le savez très bien Madame BERTHOUT. La Ville ne mettra pas 4 millions d'euros sur la table sur votre injonction. Essayons de trouver le moyen d'avancer de la manière la plus collective et plus œcuménique possible.

Mme Florence BERTHOUT : Pardon, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Cela fait trois ans que ça dure. Je sais parfaitement comment fonctionne la Caisse d'Épargne. Si, ne serait-ce qu'à titre conservatoire la Ville ne rachète pas, le cinéma est mort. Encore une fois, il y a dans notre Constitution un droit consacré par la Révolution française : c'est le droit de propriété. On peut raconter tout ce que l'on veut, la réalité, c'est que le propriétaire fait ce qu'il veut. Si, à un moment donné, vous n'avez pas en face quelqu'un qui peut acheter, peut-être à titre conservatoire, cela ne passera pas. Donc, oui, je demande à la Ville de dire qu'elle rachète. Je pense qu'il faut franchement arrêter d'être hypocrite. Si la Ville ne rachète pas — et elle peut ne pas vouloir le faire pour des raisons qui peuvent être éminemment défendables —, il faut le dire. Je veux qu'il soit très clair que si la Ville ne rachète pas, la Caisse d'Épargne n'ayant pas d'offre fera évacuer des lieux. Je veux que nous l'ayons tous en tête. J'ai encore eu la Préfecture la semaine dernière au téléphone. Le dossier est hélas assez clair. Après, on pourra faire des effets de manche. Je ne dis pas qu'il ne faille pas à un moment donné que ce soit à titre conservatoire, mais si la Ville se contente de dire qu'elle soutient, ce qu'elle dit depuis quelques mois, cela ne sert pas à grand-chose, sinon à cocher la case « Je soutiens ». Mais encore une fois, la politique, c'est d'être responsable.

Sur d'autres établissements, elle a acheté. Parfois, elle n'a pas acheté. Comme vous le savez, elle n'a pas acheté La Petite Boucherie alors qu'elle pouvait le faire. Il faut le dire. Et c'est redoutable. Si la Ville n'achète pas, cela ne veut pas dire qu'elle est coupable de quoi que ce soit. Ce n'est pas du tout mon propos. Mais si elle n'achète pas, il faut savoir que c'est vendu à quelqu'un d'autre. Je l'ai vécu sur le sujet très amer de La Petite Boucherie. Elle n'a pas fait d'offre. J'étais à l'époque en relation avec Monsieur le Premier Adjoint Julliard, elle n'a pas fait d'offre et cela a été vendu. Le droit de propriété fonctionne ainsi.

J'entends ce que vous dites, mais je défends mon vœu. Le vôtre était bien il y a un an, mais on n'en est plus là. C'est d'ailleurs toujours la même formule. Il n'y aura aucun problème, rassurez-vous, à le faire adopter en Conseils de Paris. Votre formulation sera adoptée en Conseils de Paris. Moi, je défends le fait que la Ville débloque les moyens financiers « appropriés », ce qui veut dire que cela peut être le cas échéant à titre conservatoire. Pour le coup, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voudrais dire que la Ville de Paris ne s'est pas contentée d'afficher son soutien. Elle soutient vraiment le collectif. J'ai ici une lettre ici du 25 août 2020. Vous voyez que Madame Carine Rolland, la nouvelle adjointe chargée de la culture, n'a pas perdu de temps. C'est une lettre adressée à la secrétaire du Conseils social et économique de la Caisse d'Épargne, Madame Catherine GABRIEL, réitérant la demande adressée en janvier 2020 par la Ville de Paris d'entrer en contact avec le CSE afin de trouver une solution adéquate pour le cinéma La Clef. L'idée a été réitérée le 17 septembre, soit vendredi dernier, dans une lettre de Madame Carine Rolland au préfet qui indique que « La Ville travaille activement au maintien d'une activité cinématographique et culturelle au sein de ce lieu historique et qu'un courrier a été adressé en août 2020 au CSE de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France, propriétaire du bâtiment afin d'entamer un dialogue quant au devenir de ce cinéma ». Il n'est pas question d'abandonner le cinéma associatif. Il n'est pas question de laisser tomber les personnes qui sont très courageusement en train de faire vivre ce lieu, mais l'alternative n'est pas que la Ville achète ou pas. On peut aussi trouver un repreneur à qui l'on pourrait confier le lieu.

Mme Florence BERTHOUT : Ce que dit Madame LEMARDELEY est très intéressant, mais c'est en totale contradiction avec le vœu de votre collègue, Monsieur AUDOUIN.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce sont des choses qui arrivent.

Mme Florence BERTHOUT : Bien sûr. C'est intéressant, et je peux comprendre votre position, mais ce n'est pas ce que dit Monsieur AUDOUIN qui met en avant l'idée d'avoir un cinéma associatif. Avant qu'on fasse un cinéma associatif ou non, il faut que ce lieu puisse être racheté. Pardonnez-moi, mais des lettres comme celle-ci, on en a tous envoyé des tonnes. On demande à rentrer en contact avec le CSE depuis 2018. L'adjointe peut toujours écrire. Elle ne peut pas ne pas bouger. Elle fait donc un courrier. Mais la Caisse d'Épargne refuse d'entrer en contact. Je vous invite d'ailleurs interroger le collectif. Il vous dira que le CSE refuse catégoriquement d'entrer en contact. Tout le monde peut écrire, cela ne sert aujourd'hui à rien, puisque le CSE de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France est dans son bon droit, si j'ose dire — pardonnez-moi ce terme, mais il est juridique. Depuis qu'a capoté le projet de rachat du collectif des anciens salariés, le CSE refuse d'entrer en contact. Ils ont même refusé d'entrer en contact avec le Directeur du CNC qui avait été mandaté par la ministre. Tout cela, c'est un peu de poudre aux yeux. On peut toujours rentrer en contact. Mais la Caisse d'épargne veut un acheteur. Elle l'a fait savoir. Soit quelqu'un peut mettre sur la table ce qu'elle estime correspondre aux murs. Soit on ne met pas l'argent. Et si l'on ne met pas l'argent, j'attire solennellement notre assemblée sur le fait que cela se terminera avec huissier. Encore une fois, je vous invite à prendre attache avec la préfecture. C'est la loi. On a eu un sursis, mais cela va se terminer ainsi. Je le dis. Je maintiens mon vœu qui va plus loin. Je le dis d'autant plus que je pense que le mieux serait d'ailleurs ce que vous avez évoqué, Monsieur AUDOUIN : un rachat titre conservatoire. Et pour le coup, je pense que c'est sans doute mieux financièrement. Mais si l'on n'achète pas, le seul fait d'afficher son soutien au collectif et de demander par écrit à entrer en contact avec le CSE de la Caisse d'Épargne ne sert à rien. Vous n'obligerez jamais un vendeur à rentrer en relation avec quelqu'un qui n'est même pas un hypothétique acheteur. Ils ont donc la loi pour eux. Je connais bien ce dossier que je suis semaine après semaine, la Caisse d'Épargne refuse catégoriquement de rentrer en contact avec qui que ce soit, la modeste maire que je suis, comme l'adjointe de Madame la Maire de Paris. Jamais le précédent adjoint, Christophe Girard, pas plus que son cabinet, n'ont réussi à rentrer en contact avec le CSE de la Caisse d'Épargne.

Soyons carrés. Soit la Ville est prête à acheter à titre conservatoire, ce qui serait une très bonne initiative, soit elle ne l'est pas et l'étape d'après, c'est hélas l'huissier. Je le dis ainsi afin que cela soit bien consigné au PV. Et je sais de quoi je parle, puisque j'ai eu le service concerné de la préfecture de région. Vous avez tous en tête la date du 21 octobre. D'abord, on espère que l'amende de 350 euros par jour sera levée. J'ai eu le responsable du Collectif. Il faut quand même se dire les choses franchement. L'amende risque de ne jamais être levée par le juge s'il y a pas derrière un projet. Et ce n'est pas le seul fait de dire que l'on va rentrer en contact avec le CSE qui changera les choses. Le juge statuera au regard d'une proposition réelle ou hypothétique qui peut être faite. S'il y a simplement plein de belles lettres de la Ville disant vouloir rentrer en contact et que de toute façon rien ne peut obliger, pas même un juge, le propriétaire à rentrer en contact avec la Ville, nous aurons une évacuation.

C'est pour cela que je propose ce vœu qui va plus loin que le vôtre. Je n'ai rien à redire à votre vœu, Monsieur AUDOUIN, mais je pense qu'il ne sauve pas La Clef, même si je suis d'accord avec l'esprit. Soit nous sommes tous d'accord sur le premier et nous avons une chance de la sauver. Si c'est le deuxième, on va continuer à palabrer.

Je passe donc les vœux au vote. C'est la démocratie. Le vœu que j'ai défendu, relatif à la sauvegarde du cinéma associatif. Avis favorable ? Abstention ? Vous ne prenez pas part au vote ?

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2 dont 1 pouvoir (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET)

Monsieur AUDOUIN ne prend pas part au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIV — VŒU RELATIF À LA SAUVEGARDE DU CINÉMA LA CLEF.

Nous passons au vote sur le vœu de Monsieur AUDOUIN. Pardonnez-moi, mais je vais voter contre pour les raisons que je vous ai indiquées. Que l'on soit bien d'accord, je pense que votre vœu ne sauve pas le cinéma La Clef.

M. Laurent AUDOUIN : Je n'ai pas voulu répondre une troisième fois. Les termes que vous utilisez sont beaucoup plus explicites, mais font apparaître dans le débat public des mots qui jusqu'à présent étaient confinés à des discussions de salles ou d'assemblées générales.

Mme Florence BERTHOUT : En tout cas, je n'y suis pas assez favorable, car je pense qu'il ne va pas assez loin et qu'il ne sauve rien du tout, mais ce n'est pas sur le fond.

Avis favorable ? Un avis favorable. Deux abstentions. Qui vote contre ? Je vous en remercie.

Votants : 14

Pour : 1

Contre : 11

Abstention : 2 dont 1 pouvoir (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET)

Le vœu est rejeté.

XXXV — VŒU RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE CAMÉRA DE VIDÉO-VERBALISATION RUE BUFFON (5e).

Je cède la parole à notre collègue, Alexandre BARRAT.

M. Alexandre BARRAT : Mes chers collègues, j'espère que ce vœu sera plus consensuel. L'objectif de ce vœu est d'améliorer la sécurité des piétons rue Buffon. En effet, il a été constaté de nombreuses infractions au Code de la route, très concrètement beaucoup de véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse dans la rue. On constate aussi des cas de non-respect des règles de dépassement, particulièrement par les deux-roues motorisés. De plus, il est important de noter qu'il y a deux écoles dans la rue : une école maternelle et une école élémentaire qui accueillent près de 300 enfants.

Le vœu est libellé ainsi : « *Le Conseil du 5e arrondissement demande à la Maire de Paris que le Préfet de police et la Ville de Paris installent un dispositif de vidéo-verbalisation pour sanctionner les infractions au Code de la route rue Buffon.* »

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. On n'arrive plus à s'en sortir. Je vous le dis avec beaucoup d'humilité. Tous les parents nous le disent. On a fait tous les aménagements. Ceux-ci étaient totalement concertés avec les parents et les directeurs d'écoles, mais on n'y arrive plus. On a mis des coussins berlinois. Les motos passent sur le côté. Je pense qu'il faut donc passer à la vidéo-verbalisation. Au moins, cela calmera les personnes contrevenantes. Avis favorables ? Monsieur AUDOUIN ?

M. Laurent AUDOUIN : Cela va prendre deux petites minutes d'explication de vote, je m'en excuse. La réponse alternative à votre vœu se trouve dans mon vœu n° 52, sur la piétonnisation des abords des écoles.

Mme Florence BERTHOUT : Hélas, non.

M. Laurent AUDOUIN : Je vous dirai très honnêtement que ma première réaction à la lecture de votre texte était : « Après tout, pourquoi pas ». Et puis, finalement, après discussion avec des parents, avec également l'excellente Marine ROSSET, il s'avère que le problème est quand même plus profond. Les gens pourront en effet respecter le Code de la route tout en continuant à avoir des comportements dangereux dans cette rue. L'afflux de parents et d'enfants aux heures d'entrée et de sortie des écoles est réellement très important. Ce n'est

pas une vidéo-verbalisation qui arrêtera les zigzags des scooters. Quant à la dimension de pollution, cela ne réglera les choses qu'en partie.

Je ne suis pas fondamentalement contre la pose de ce dispositif, mais je crois qu'il faut envisager de changer le statut de la rue, de la passer en zone à trafic limité, c'est-à-dire de casser la logique d'itinéraire malin consistant à ce que des dizaines et des dizaines de véhicules aux heures de pointe trouvent plus astucieux de passer par-là plutôt que par des voies mieux dimensionnées pour ce trafic. Je pense que c'est la seule solution qui soit durable et solide. Sur votre proposition, je vais m'abstenir.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas entamer un grand débat, mais je note avec désespoir que sur les autres rues aux écoles avec les dispositifs adaptés que j'ai accompagnés, puisque j'ai proposé moi-même la rue de l'Arbalète, je peux vous dire que si l'on pouvait avoir un peu de verbalisation, cela nous aidera. Je ne vois pas comment faire sauf à mettre de la vidéo-verbalisation dans toutes les rues aux écoles. Cela calmerait tout le monde. C'est une rue aux écoles, c'est donc de la piétonnisation. Il y a des aménagements, des dispositifs en chicane et pourtant les motos passent régulièrement à toute allure.

M. Laurent AUDOUIN : Madame la Maire, sauf à basculer sur un système d'identification des plaques et d'enregistrement des véhicules, on ne réglera pas la question de la diminution du trafic. Si des centaines de véhicules s'engagent dans cette rue entre 8 h et 9 h, même à 30 km/h, on ne règle pas le problème. Je pense qu'il faut aller plus loin.

Attention, le respect du Code de la route est un préalable évident, mais il faut aller plus loin. Il faut voir le problème de manière structurelle.

Mme Florence BERTHOUT : Si on ne les sanctionne pas, cela me paraît un peu difficile. En attendant, il faut bien qu'il y ait une réponse.

Mme Corinne GABADOU : Monsieur AUDOUIN, je tiens à vous rappeler pourquoi la rue Buffon est empruntée à ce point. C'est parce que la Maire de Paris a fait des travaux boulevard Saint-Marcel et boulevard de l'Hôpital et que tout l'afflux des voitures a été détourné sur la rue Buffon. Il fallait peut-être réfléchir en amont, parce qu'aujourd'hui, on en subit les conséquences. C'est trop simple après de dire qu'il ne faut plus de voiture du tout. Il y a des résidents, il y a des habitants dans cette rue. Il n'y a pas que des parents d'élèves qui, souvent, ne résident pas dans la rue Buffon. J'habite rue Buffon et je peux vous dire qu'il y a des contrevenants. Il y a des motos qui vont très vite, qui viennent en sens inverse parce que la voie cyclable est dans le sens inverse. Et les motos empruntent le sens inverse. Cela est vrai. Mais il faut arrêter de dire qu'il faut limiter. C'est la conséquence de ce qui a été mal fait au départ.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je vous propose que nous passions au vote.

M. Alexandre BARRAT : Je voudrais venir en soutien de ce que vient de dire Corinne GABADOU. Le boulevard Saint-Marcel est déjà très engorgé. Pour pouvoir proposer des aménagements comme vous le faites rue Buffon, il faudrait une étude d'impact plus sérieuse. À mon avis, on aura de sérieux problèmes de circulation sur tous les axes autour.

Mme Florence BERTHOUT : Marine Rosset, puis on va peut-être clore le débat si vous en êtes d'accord.

Mme Marine ROSSET : On ne va pas épiloguer effectivement. D'abord, je voulais vous prier de m'excuser pour mon retard. J'étais prise au travail. Simplement pour vous dire que je trouve que sur la rue Buffon, il y a eu une amélioration. On le reconnaît.

M. Laurent AUDOUIN : Je le dis également. Les travaux étaient une amélioration par rapport à l'existant antérieur.

Mme Marine ROSSET : Cela a été un travail de longue haleine qui a été mené en partenariat avec la mairie de Paris, mais par la Maire du 5e aussi. Je sais qu'il y a eu aussi des balades avec les parents et avec les habitants qui ont permis de mettre en place un certain nombre d'aménagements.

Ce qui me semblerait intéressant comme méthode, c'est d'avoir une forme d'évaluation des aménagements réalisés dans une rue. Il faudrait pouvoir revenir avec les habitants et les parents sur ce qui a été fait et aller plus loin. C'est en ce sens que je soutiendrai le vœu émis par Laurent AUDOUIN avant de passer à la vidéo-verbalisation.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. En tout cas, ce que me demandent les parents dans l'immédiat, c'est de trouver une solution là où il y a des dizaines et des dizaines de véhicules, en particulier des motos, qui ne respectent pas le Code de la route avec piétonnisation ou pas piétonnisation. Il faut juste voir la vie non pas telle qu'on la rêve, mais telle qu'elle est. Encore une fois, j'ai l'exemple de la rue de l'Arbalète et de la rue des Lyonnais, toutes deux piétonnisées. Singulièrement, j'ai d'ailleurs l'impression que cela concerne davantage la rue de l'Arbalète que la rue des Lyonnais d'après ce que me disent les parents, mais il y a vraiment des motos qui passent. Ce n'est pas l'objet de ce vœu, mais si l'on pouvait mettre de la vidéo-verbalisation systématique en cas de non-respect des aménagements en faveur d'une circulation apaisée, je pense que ce serait bien.

Avis favorable ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET et M. AUDOUIN)

XXXVI — VŒU RELATIF À LA RÉGULATION ET À L'HARMONISATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES TERRASSES ÉPHÉMÈRES SUR L'ESPACE PUBLIC.

Je cède maintenant la parole à Philippe BOUCHET pour le vœu relatif à la régulation et à l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.

M. Philippe BOUCHET : Madame la Maire, chers collègues, nous voudrions vous proposer le dépôt d'un vœu par le Conseil du 5e arrondissement relatif à la régulation et l'harmonisation des conditions d'exploitation des terrasses éphémères sur l'espace public.

Nous savons que les terrasses éphémères sont un accompagnement tout à fait utile pour les restaurateurs, les commerces et les cafetiers et qu'elles ont un impact très positif. Fin août, elles ont été prolongées jusqu'à la fin juin 2021. Nous avons toutefois tous pu constater qu'un certain nombre de questions se posaient sur les règles de partage de l'espace public, sur l'entretien, les aspects sanitaires et le nettoyage. Se posent également des questions de distorsion de concurrence et de cohabitation avec les riverains, ces derniers ayant le droit, à Paris comme ailleurs, de bénéficier d'un environnement avec le moins de nuisances sonores possible.

Tous ces éléments dont les détails figurent dans la proposition de vœu amènent de manière plus générale à considérer qu'il serait intéressant que les différentes parties prenantes dans ses rues, les commerçants et les riverains, puissent se rencontrer pour parler de ces questions.

Sur proposition de Florence Berthout, nous demandons à la Mairie de Paris de mettre en place un groupe de travail associant l'ensemble des maires d'arrondissement, les fédérations professionnelles pour définir les modalités (dépôt des dossiers, redevances, délivrances, autorisations, choix du mobilier, moyen des contrôles d'assurance) d'exploitation saisonnière de l'espace public par les cafés, bars et restaurants pour la saison du

printemps jusqu'à l'été 2021, puisque c'est apparemment la date retenue actuellement. Nous proposons de modifier en conséquence le règlement des étalages et terrasses parisien en y intégrant un chapitre spécifique dédié aux terrasses éphémères ou saisonnières.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Mme Anne BIRABEN : Ce vœu est très bien, mais il peut être complété. Comme Philippe l'a souligné, il faut associer les riverains qui sont tout aussi concernés. Je propose donc d'amender ce vœu, si vous en êtes d'accord, afin que les riverains soient associés à ce groupe de travail. Je propose donc que les représentants des Conseils de quartier puissent intégrer ce groupe de travail.

Mme Florence BERTHOUT : C'est une bonne suggestion. C'est vrai qu'il nous faut absolument revoir le règlement des étalages, et le faire avec la Ville qui le piloterait. Il faut que ce soit partagé. Anne BIRABEN a tout à fait raison, il faut qu'il y ait des représentants des Conseillers de quartier, selon les modalités que pourrait définir la Maire de Paris. C'est finalement une entité assez légitime. Je pense qu'on aurait tout intérêt faire cela.

Mme Marine ROSSET : Simplement pour rappeler que ce dispositif de terrasses éphémères a permis de sauver économiquement et d'aider très fortement un certain nombre de cafés et de restaurants. Et cela répondait aussi à des critères de distanciation. Je voulais simplement rappeler pourquoi la mairie de Paris a choisi ce dispositif.

Une nouvelle charte va entrer en vigueur à partir du 1^{er} octobre avec la même volonté de s'appuyer sur les retours d'expérience et de construire cette nouvelle charte avec les élus.

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne sommes pas au courant.

Mme Marine ROSSET : Eh bien, je vous mets au courant. Les associations de riverains et les professionnels. Ce nouveau règlement sera en vigueur jusqu'à la prolongation du dispositif en juin 2021.

Mme Florence BERTHOUT : C'est assez révélateur de la notion que la Ville a de la démocratie participative et du rôle qu'elle entend assigner aux maires. C'est vrai que l'on ne s'occupe absolument pas des contre-terrasses. Tous les jours, nous sommes appelés. On a des dizaines de mails par jour sur la manière dont fonctionne ou ne fonctionne pas le dispositif. Les contre-terrasses, je trouve que c'est une bonne idée. Je l'ai accompagnée et j'ai toujours dit que c'était une bonne idée. D'une certaine manière, on n'avait pas le choix. Je pense donc que la Maire de Paris a pris la bonne décision. Enfin, de principe, sur le fait d'autoriser des contre-terrasses. Évidemment, il y a plein de problèmes associés, car il y a une forme d'inégalité liée à l'espace public. Personne n'y peut rien. Il y a des bars et des restaurants qui n'ont aucun moyen de faire jouer les contre-terrasses.

Cela ne remet pas en question le bien-fondé du dispositif, mais les contre-terrasses posent d'énormes problèmes : des problèmes de sécurité, des problèmes de propreté, de problèmes de nuisances sonores. Que vous me disiez en Conseils d'arrondissement que la manière de faire remonter les retours d'expérience, c'est de sortir le 1^{er} octobre une nouvelle charte sur laquelle aucun maire d'arrondissement qui, évidemment n'a aucun retour d'expérience — on n'est pas sur le terrain, on ne lit pas nos mails, on n'a le téléphone qui ne fonctionne pas — ne pas demander l'avis des maires d'arrondissement, je trouve cela absolument ahurissant. D'autant qu'en l'espèce, on a tous intérêts à la jouer collectif pour accompagner. Mais qu'une charte puisse être élaborée sans qu'on soit mis autour de la table, alors que nous sommes le 21 septembre, un seul maire d'arrondissement, c'est juste extravagant et totalement contre-productif sur la manière dont nous pouvons travailler ensemble. On a tout intérêt à bosser ensemble là-dessus. Vous n'avez jamais vu de ma part un tweet ou une remarque disant que les contre-terrasses n'étaient pas une bonne solution. Sauf que tous les effets négatifs induits, c'est nous qui les gérons et qui sommes en première ligne. Encore une fois, on peut comprendre qu'il y ait des effets négatifs induits. L'un d'entre eux étant le refus par exemple de fermer les contre-terrasses à 22 heures ou encore les questions de propreté où il n'y a pas de contreparties demandées alors que cela génère évidemment des saletés, ce qui est assez logique.

Franchement, considérer que la réponse à ce vœu, qui ne consiste pas à remettre en cause le dispositif, mais à simplement se mettre autour d'une table, est l'annonce de l'entrée en vigueur d'une charte... J'imagine qu'il y a des personnes qui ne sont pas du terrain, mais qui ont fait rédiger une jolie charte et qu'on va nous demander juste de l'appliquer. Mais ce n'est pas comme ça qu'on travaille sur l'espace public. Et c'est totalement contraire avec l'esprit de ce que disait Madame la Maire de Paris qui était enfin de travailler avec les maires d'arrondissement.

J'espère donc que c'est juste une information erronée que l'on voudra bien corriger, parce que franchement, ce n'est pas la réponse. Merci de cette information. J'appellerai demain Monsieur le Premier Adjoint pour lui dire que la réforme qui consiste à décentraliser davantage démarre plutôt mal. C'est franchement l'antithèse. Une charte qui sortirait dans 15 jours sans que l'on nous ait demandé notre avis, c'est quand même assez extraordinaire. Mais pourquoi pas. À propos de descendant et d'ascendant, si cela tombe d'en haut, je peux vous assurer que cela ne va certainement pas bien fonctionner, maires, tous confondus.

M. Laurent AUDOUIN : Je voudrais juste insister sur le fait... Il y a sans doute une absence à court terme de concertation, mais tout au long de la période, je trouve que la mairie a mis un peu de temps à réagir sur le fait de faire respecter sa charte, déjà dans ses termes existants. Il y a plein de questions qui se posent avec ces terrasses éphémères, mais si la charte d'origine avait été appliquée, si l'on avait veillé avec un peu plus d'énergie à son respect, je pense que la situation serait beaucoup plus acceptable par énormément de riverains. Je regrette un peu que l'appel à mobiliser davantage les services de la Ville pour sanctionner les contrevenants, parce qu'il y a vraiment des patrons qui abusent du dispositif, ferait le plus grand bien. Il faut en effet toujours valoriser les gens respectueux du cadre collectif. Tout le monde ne l'est pas dans cette affaire, ce qui est regrettable.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait de votre avis. Et on nous mettrait autour d'une table, je pense que tous les maires, quelle que soit leur sensibilité, diraient ce que vous dites parce qu'ils ont du bon sens là-dessus. Et peut-être que l'on pourrait dire ce que nous sommes prêts collectivement à mettre dans la charte. Encore une fois, on a tout intérêt à ce que les maires soient accompagnants et proactifs. Vous savez très bien que lorsqu'il faut taper sur les doigts, c'est bien que les maires soient là pour accompagner. Et il faut accompagner la DPSP, accompagner la police, etc. J'ai dû expliquer à mes charmants restaurateurs qui me demandaient d'intervenir pour ne pas payer une amende sur une contre-terrasse que la règle était la même pour tout le monde. Autant on peut les aider sur plein de choses, mais la contre-terrasse doit être levée à 22 h. On met donc d'abord les clients sur la contre-terrasse pour que les derniers arrivés ne soient pas placés sur la contre-terrasse. On les connaît. À chaque fois, ils nous disent que leurs clients viennent d'arriver, sauf que l'on met souvent les derniers arrivés sur la contre-terrasse. Évidemment, à 22 h, il reste encore des clients. Je suis donc d'accord avec vous.

Mon directeur vient de me faire savoir que Monsieur Emmanuel Grégoire a envoyé un mail au moment où l'on est en Conseils d'arrondissement, ce qui est quand même formidable, pour nous dire qu'il y aura une charte. Je vais évidemment l'appeler pour lui dire qu'il faut au moins se voir pour discuter de ce qu'il y a dedans.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu amendé.

Mme Anne BIRABEN : L'amendement proposant la participation des représentants des Conseillers de quartier au groupe de travail.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait. Avis favorable ? Avis défavorable ? D'accord, vous êtes défavorable au fait que des maires puissent se retrouver pour réfléchir. C'est pourtant ce que nous proposons. Abstention de Monsieur AUDOUIN. Je vous en remercie.

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 2 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET)

Abstention : 1 (M. AUDOUIN)

Le vœu est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

XXXVII — VŒU RELATIF À L'INSTALLATION DES ANTENNES-RELAIS DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais rapporter très brièvement un sujet qui, je vous l'accorde, peut vous apparaître comme étant un micro sujet. J'ai été beaucoup saisie en tant que maire de l'installation d'une antenne-relais située dans la rue Lacépède. Ce n'est pas un vœu. Pardonnez-moi. L'objet est impropre. Ce n'est pas l'installation des antennes-relais dans le 5^e. C'est l'installation d'une antenne-relais qui se trouve sur l'immeuble du 16-18, rue Lacépède.

Très rapidement, on a un certain nombre d'établissements d'accueil de petite enfance à proximité. Cette antenne serait située sur un immeuble de Paris Habitat à proximité immédiate de la clinique Geoffroy Saint-Hilaire — je trouve quand même assez incroyable que les immeubles de Paris Habitat soient si peu regardants — et dans la même rue que deux établissements de petite enfance.

Surtout, il y a déjà une antenne-relais qui a été posée par l'opérateur Orange. On rajoute des antennes aux antennes. Il ne s'agit pas d'empêcher le déploiement, mais il y a vraiment des petits bouts de notre arrondissement qui ne sont pas aidés. Je fais un point particulier là-dessus. Il s'agit surtout dans mon esprit d'appeler l'attention de Paris Habitat sur le fait qu'il faudrait peut-être gérer cela un peu différemment. M. AUDOUIN, je vous en prie.

M. Laurent AUDOUIN : D'abord, je vous souhaite la bienvenue dans la tribu des Amish, Madame la Maire. Effectivement, il semble tout à fait sain de questionner le déploiement tous azimuts des antennes. Cela ne veut pas dire forcément qu'il n'en faut pas, loin de là. Pour le coup, dans ce dossier particulier, pour me prononcer, il faudrait avoir une analyse un peu plus complète de l'orientation des antennes, de leur hauteur, de leur position. Ce sont des choses assez techniques.

Je vais profiter de votre vœu, et nous en reparlerons peut-être à l'occasion du vœu sur la 5 G, pour souligner le travail de co-construction du déploiement des antennes-relais à Paris et de la commission participative s'est un peu arrêtée nette. Elle s'est un peu engluée dans la dernière mandature. Tout cela a tourné de plus en plus à la chambre d'enregistrement. Et aujourd'hui, c'est vrai, les opérateurs font un peu ce qu'ils veulent.

J'imagine que vous aviez donné un avis défavorable au permis de construire dont vous parlez. On n'a pas eu d'écho et de retour au niveau de la Commission de concertation. Je le regrette.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous parler très franchement. C'est la diversité de notre assemblée. Certains ne sont pas d'accord et je le comprends tout à fait. Là, c'est un sujet très ponctuel qui est celui-ci.

M. Laurent AUDOUIN : Je trouve sage de temporiser en tout cas sur cette antenne.

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit juste de temporiser. Il y a déjà des antennes-relais, donc je n'y comprends rien. Je n'ai aucun retour. Pourquoi redépose-t-on des antennes alors qu'il y en a déjà ? J'ai du mal à comprendre.

Je sou mets ce vœu à votre approbation. Avis favorable ? Avis défavorable ? Abstention ? Deux abstentions, Madame LEMARDELEY et Madame ROSSET.

Votants : 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET)

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXVIII — VŒU RELATIF À LA CRÉATION D'UN ECO-STADE DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT : Nous déposons un vœu, j'espère positif et pour l'avenir, sur l'éco-stade dans le 5^e arrondissement. C'était l'ancien projet de City Parc que nous avons retravaillé avec la DJS, la DEVE et tous les interlocuteurs. Je crois que l'on a maintenant un beau projet. Notre collègue, Violaine, va vous le présenter. J'ai beaucoup travaillé ces 15 derniers jours avec la DJS et la DEVE. Il y a les financements, l'avis favorable de la DJS. On a beaucoup de végétalisation, on peut mettre un sol qui est un sol perméable, un récupérateur d'eau. Franchement, je pense que l'on devrait y aller. Et encore une fois, et je les en remercie, on a l'avis très favorable de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Mme Violaine HACKE : Merci beaucoup, Madame la Maire. En effet, nous souhaitons émettre le vœu relatif à la création d'un éco- stade puisque nous n'avons aucun lieu à l'heure actuelle en plein air dans le 5^e arrondissement permettant la pratique sportive et que cela est très demandé.

Considérant également l'application d'un espace multisports en plein air dans le 5^e, qui est à l'étude depuis 2015, depuis déjà 5 ans,

Considérant que l'implantation retenue par la DJ S et la DEVE est à proximité immédiate des salles Lucien Godin, sur les quais de Seine, juste à l'entrée du jardin Tino Rossi,

Considérant que la Directrice générale d'HAROPA Ports de Paris a donné une autorisation de travaux déjà en août 2019, il y a déjà plus d'un an de cela...

Mme Florence BERTHOUT : Pardonne-moi de t'interrompre. Le site dépend d'HAROPA Ports de Paris. Ce n'est pas forcément évident pour vous tous.

Mme Violaine HACKE : Tout à fait, pardon.

Considérant qu'une déclaration préalable de travaux avait été déposée par les services de DEVE, qu'un accord a été donné par la Direction de l'urbanisme après avis favorable des architectes des Bâtiments de France.

Considérant que ces travaux sont budgétés et financés sur l'enveloppe de la DJS depuis 2018 et que les fonds sont toujours disponibles,

Considérant que le projet initial incluait la végétalisation de l'enclos et qu'il a été enrichi par des aménagements supplémentaires tels qu'un sol perméable, un récupérateur d'eau et des hôtels à insectes afin de créer à la fois un lieu ludique et écologique

Nous demandons donc à la mairie de Paris d'acter le démarrage des travaux de ce nouvel équipement sportif éco-stade au plus vite. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un joli projet. Les financements existent depuis 2015. Il a été revu, ce qui était normal pour améliorer encore la dimension écologique, et notamment la question importante de la perméabilité des sols.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je suis un peu surprise par le nouveau concept d'éco-stade. C'est en fait le même sujet qu'avant.

Mme Florence BERTHOUT : Pas du tout, Madame LEMARDELEY. Le sol a complètement changé. Il est désormais perméable. Ce n'est pas la même chose. Le sol est perméable, c'est la grande nouveauté. Et vous avez le récupérateur d'eau, notamment pour permettre d'arroser toute la structure végétale autour.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : D'accord. Bien sûr, on ne peut pas être contre la création d'un nouveau lieu sportif, mais je rappelle que c'est la DEVE qui bloque pour le moment pour des raisons environnementales et qu'il faut son accord.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que l'on va appeler le cabinet de Madame la Maire. Il y avait une question importante qui était celle de la perméabilité des sols. J'avoue que je ne savais pas qu'il pouvait y avoir des sols perméables. La question a été vue avec la DJS, mais on va en référer au cabinet de Madame la Maire pour obtenir l'accord, puisqu'il y a maintenant un sol perméable avec un récupérateur d'eau pour arroser la partie végétale tout autour. L'ABF ayant donné un avis favorable, à condition, ce qui est normal, que tout le tour soit végétalisé. Je pense que c'est plutôt un beau projet, utile et respectueux de l'environnement. Mais on va faire valider cela par le cabinet pour que l'on soit sûr qu'il n'y ait pas de sujet.

Je propose de passer au vote. Avis favorable ? Je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XXXIX — VŒU RELATIF A AUX AMÉNAGEMENTS DU DISPOSITIF « RUE AUX ÉCOLES » RUE DE L'ARBALÈTE.

Nous passons maintenant au vœu rapporté par M. Édouard CIVEL relatif aux aménagements du dispositif « Rue aux écoles ».

M. Edouard CIVEL : Merci, Madame la Maire. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure. Nous avons installé deux « Rues aux écoles » dans le 5e arrondissement : la rue de l'Arbalète et la rue des Lyonnais.

La rue des Lyonnais avait déjà fait l'objet d'importants aménagements il y a quelques années avec l'élargissement des trottoirs, l'installation de jardinières qui permettent d'avoir des projets pédagogiques avec les écoles maternelles et les crèches de la rue. En revanche, pour la rue de l'Arbalète, nous n'avons pas de tels aménagements et, je pense que vous en conviendrez tous, une mise en aire piétonne suppose une réorganisation de l'espace public, une réutilisation complètement différente et suppose dès lors de mettre en place un certain nombre d'aménagements, d'ancrages vélo et de végétalisation. Pour cela, tout ce que nous avons eu jusqu'à présent comme moyens financiers se limitait à la pause de jardinières en quinconce, ce qui ne forme pas forcément l'esprit d'une rue aux écoles telle qu'on la voudrait et qui découragerait les voitures et les motos à emprunter systématiquement cette rue. Ce que nous demandons à la mairie de Paris, c'est d'engager une concertation au plus vite avec la mairie d'arrondissement pour avoir les moyens financiers nécessaires pour végétaliser et installer des vélos rue de l'Arbalète.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Mme Marine ROSSET : Cela tient en une phrase : je préfère la végétalisation à la vidéo-verbalisation.

Mme Florence BERTHOUT : L'un n'étant pas contradictoire avec l'autre. J'entends donc que vous êtes favorable. Très bien. Nous passons au vote.

M. Laurent AUDOUIN : Favorable évidemment. Permettez-moi de rappeler qu'il y a quelques mois, j'avais évoqué la piétonnisation de l'Arbalète et que cela avait été accueilli plutôt fraîchement dans l'assemblée. Je suis ravi de voir que tout le monde va de l'avant dans le sens de la piétonnisation et de la végétalisation de notre espace public. Je m'en réjouis.

Mme Florence BERTHOUT : J'aime votre humour sarcastique. Je vais vous répondre quand même, parce que j'ai fait un courrier, qui est d'ailleurs allé à la poubelle, proposant 7 ou 8 rues pour une circulation apaisée. J'attends toujours la réponse. De mémoire, il y avait dedans les rues Victor-Cousin, Sommerard, etc. Je vous enverrai cet écrit qui est resté lettre morte. Nous proposons très concrètement des rues, ce qui a préfiguré les rues aux écoles. C'est assez amusant. L'autre bout de l'Arbalète me poserait un problème à ce stade pour les reports de circulation.

Donc, avis favorable. J'ai compris que tout le monde était favorable.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XL — VŒU RELATIF A L'EXTENSION DU DISPOSITIF « RUE AUX ÉCOLES » AUX ABORDS DE L'ÉCOLE MATERNELLE RUE SOMMERARD ET DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DU 28 RUE SAINT-JACQUES.

Je propose qu'on examine successivement le vœu relatif à l'extension du dispositif « Rue aux écoles » et le vœu de Monsieur AUDOUIN relatif à la piétonnisation des abords des écoles. Et nous ferons ensuite les PMR.

M. Edouard CIVEL : Dans la continuité de ce dispositif « Rue aux écoles », nous souhaitons proposer l'extension de ce dispositif pour apaiser, sécuriser, réduire la pollution aux abords de deux nouvelles écoles. Nous demandons à la Mairie de Paris, sous six mois, d'étendre le dispositif « Rue aux écoles » dans les rues Boutebrie et Parcheminerie sur les parties qui desservent l'école primaire du 28 rue Saint-Jacques, puisqu'à présent l'entrée au 28 rue Saint-Jacques se fait par la rue de la Parcheminerie. C'est formidable, car cela permet de faire une rue aux écoles dans cette partie. Et sur la partie de la rue Sommerard qui dessert l'école maternelle puisque l'on a des sujets de trottoirs un peu étroits pour les familles et pour les parents.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais faire exactement le même commentaire que précédemment. Il y avait une longue liste de propositions de piétonnisation qui avait eu un écho plus ou moins élevé. Mais je me réjouis encore une fois, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, êtes-vous favorables ou pas ? Ou vous voulez remonter à l'ère du paléolithique. Vous êtes favorable ou pas ? On ne va pas s'envoyer nos courriers respectifs... J'avais une liste de 7 rues.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un peu troublant quand même.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas du tout troublant. Cela correspond profondément à ce que je crois, à la condition qu'on nous demande notre avis et qu'on soit capable d'accompagner et d'aménager. Et de le faire, non pas de manière générale avec des reports de circulation considérables sur d'autres rues ou boulevards qui vont être totalement victimes de pollution comme le boulevard Saint-Germain. C'est juste cela. C'est tout à fait jouable. C'est bien. C'est bon pour l'environnement. C'est bon pour les enfants et pour les parents et on peut accompagner par des aménagements, qui sont des aménagements végétaux, à condition que la mairie de Paris nous donne quelques fonds. Et je vous ferai d'autres propositions après. On peut le faire à bon rythme, mais pas tout en même temps parce qu'on ne sait pas gérer. L'idée, c'est d'y aller à bon rythme, d'en faire encore plus, mais à un rythme soutenu. Tous les quatre mois, ce serait formidable, à condition qu'on nous laisse gérer en même temps les ancrages vélos. Faire des rues aux écoles où l'on n'est pas capable de gérer, c'est juste lourd. Il faut supprimer des ancrages vélos pour les transformer en ancrages deux-roues motorisés dans une rue, et créer dans la rue aux écoles beaucoup plus d'ancrages vélos, ce qui fera plaisir à tout le monde. Mais il faut juste un peu de temps. Je peux vous assurer que les services de la Ville, auxquels d'ailleurs je rends hommage, sont vraiment à la peine.

Par exemple sur la rue aux écoles de la rue des Lyonnais, il n'y a pratiquement rien à faire puisqu'il s'avère que c'est un aménagement que j'avais porté avec les riverains. Il y a le végétal et les ancrages vélos. Les ancrages deux-roues seront supprimés et nous les mettrons sans doute sous le pont Broca. Mais les services ne peuvent pas tout faire tout de suite. Il faut juste laisser un peu de temps au temps. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire de vive voix à Madame la Maire de Paris. Je trouve que les rues aux écoles où l'on veut bien demander l'avis des maires d'arrondissement, qui eux-mêmes demandent l'avis des parents, est un dispositif absolument formidable. J'accompagnerai donc ce dispositif, car je trouve qu'il est bien. En tout cas, je vous proposerai de l'accompagner à condition que l'on ait un tout petit peu d'argent pour les aménagements végétaux, qu'on sache nous dire quand on peut planter les arbres. Monsieur AUDOUIN, si vous savez où l'on peut planter des arbres, je suis demanderesse. Je ne sais toujours pas où l'on peut planter des arbres rue de l'Arbalète, si toutefois on peut le faire. Je ne sais toujours pas si l'on peut en planter à d'autres endroits. C'est très compliqué d'avoir des

informations là-dessus et nous attendons des mois. Si l'on peut faire activer les choses, ce sera formidable. On est incapable d'avoir un état en temps réel, ou à un mois près, du sous-sol. Rassurez-vous, on veut aller encore beaucoup plus loin. Cela vous fera plaisir. On ne sera peut-être pas d'accord sur tout, notamment rue Buffon, en tout cas dans l'immédiat. Mais sur le reste...

Avis favorable ? Tout le monde est d'accord ?

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XLI — VŒU RELATIF À LA PIÉTONNISATION DES ABORDS DES ÉCOLES.

Vœu de Monsieur AUDOUIN. Je vous en prie, cher Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Donc, il semble qu'il y ait maintenant un consensus très large sur les bienfaits de la piétonnisation des rues, notamment des rues scolaires dans le quartier. Je m'en réjouis.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Allez-y, je vous en prie.

M. Laurent AUDOUIN : Quand cela vient de votre part, cela semble générer un large consensus autour de la table.

Mme Florence BERTHOUT : La rue aux écoles est une initiative de la Ville de Paris qui a bien voulu demander l'avis des maires d'arrondissement. Et nous y allons chemin faisant. Je ne m'attribue pas à l'origine de cette initiative. J'y suis favorable, et lorsque je suis favorable, ce n'est pas parce que cela ne vient pas de moi que je n'accompagne pas le dispositif. J'y suis totalement favorable, je le redis, à condition qu'on nous donne quelques moyens pour pouvoir explorer le sol et planter du végétal, pour pouvoir installer des ancrages vélos.

M. Laurent AUDOUIN : Vous êtes favorable à condition que ce soit fait au rythme que vous jugez bon. Écoutez, c'est une possibilité. Quand un vœu propose la piétonnisation ou l'évolution de telle ou telle rue, rien n'oblige les services à le faire séance tenante, dans les 15 jours. On peut se donner politiquement des orientations et rien n'oblige à ce que les travaux soient accomplis séance tenante ou dans les 15 jours qui suivent.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas du tout ce que l'on a demandé. Je vous ai parlé de tous les quatre mois. Ce n'est pas séance tenante. Quel est votre problème ? J'ai du mal à comprendre.

M. Laurent AUDOUIN : J'ai un peu de mémoire. Vous avez siégé dans le Conseil précédent. J'y ai siégé aussi. On a eu de longues discussions. Il y a eu des propositions relativement nombreuses qui allaient dans ce sens. Elles n'ont pas été suivies à l'époque. Passons. L'important, c'est de s'y diriger maintenant.

Dans ce vœu, je vous propose de changer un certain nombre de rues. Le vœu est en partie satisfait puisqu'il me semble que les rues de la Parcheminerie et Boutebrie entrent dans les évolutions que vous proposez. Nous pourrions nous intéresser à d'autres sites. J'aurais pu inclure la rue de l'Arbalète. C'est vraiment un oubli de ma part. En revanche, nous avons des fractions de rues, notamment la rue de Poissy, au sud du boulevard Saint-Germain, la rue Victor-Cousin, la rue Cujas qui ont des trottoirs réellement très étroits. Les enfants et les parents naviguent entre des voitures garées et le passage des véhicules. Il y a un trafic significatif. Ce sont des conditions d'inconfort et il y a une attente très largement exprimée par les parents d'un changement sur ces rues. C'est absolument évident.

On a parlé de Buffon, on ne sera sans doute pas d'accord, mais je maintiens l'idée que nous sommes à un stade où il faut réorganiser le trafic. C'est impératif. On ne peut pas s'en sortir juste par de la verbalisation. Il faut que le principe de l'accès en tous lieux, à toute heure, par son petit véhicule motorisé personnel ne soit pas la règle et la doxa dans toutes nos rues et dans le cœur de l'arrondissement, dans les rues très étroites — j'insiste encore — de notre arrondissement.

Ce vœu, c'est une liste de propositions que vous pourriez mettre en œuvre à votre rythme et avec notre soutien dans la plus grande concorde. Et j'espère que nous pourrons l'examiner et même d'ailleurs l'amender ensemble pour avancer et nous donner une direction très claire et constructive pour tous et toutes.

M. Pierre CASANOVA : Derrière l'ironie, je vois un sentiment triomphaliste, Monsieur AUDOUIN. Et comme j'ai beaucoup d'amitié pour lui, je ne veux pas qu'il se trompe plus longtemps. Beaucoup de Parisiens sont aujourd'hui favorables à la piétonnisation. Ce sont les mêmes qui maintenant ne veulent plus mettre les pieds ni dans un métro ni dans un bus alors qu'on leur explique depuis 30 ans qu'il s'agit du meilleur mode de transport pour protéger la santé. La vérité, c'est que l'on va dépasser 200 000 morts et que l'on doublera probablement ce score grandiose tout simplement par la contamination des voies aériennes. La vérité, c'est que mon père de 86 ans ne peut pas se transporter dans Paris. Il a 856 ans et des problèmes pulmonaires. Le vélo, ce n'est pas possible. À pied, ce n'est pas possible. Le métro et le bus multiplient par quatre le risque de contamination.

Monsieur AUDOUIN, vous êtes triomphant. La vérité, c'est qu'aujourd'hui les personnes âgées, les asthmatiques, les gens malades et les handicapés n'ont plus accès à la ville, puisque l'on interdit progressivement les véhicules, y compris les véhicules propres. Au moment où la voiture devient propre — et le propre des idées régressives, c'est qu'elles sont toujours en retard de deux révolutions — où les personnes vulnérables pourraient, dans la ville, aller d'un endroit à l'autre, on l'interdit. Je vous parie que dans 20 ans, on s'apercevra que les zones piétonnières étaient très bien pour gens en bonne santé, pour les gens qui ne sont pas vulnérables. Avec la multiplication des épidémies — ne croyez pas que c'est la première, ne croyez pas que c'est la dernière — on arrivera à la conclusion que métro et bus sont des facteurs multipliant l'atteinte à l'environnement des personnes physiques. Vous arriverez à cette conclusion, et vous serez le premier à nous dire qu'il faut revenir à des modes de transport individuel, que tout le monde n'a pas 40 ans, que tout le monde n'est pas marathonien, que pour les personnes vulnérables dans la ville il faudra trouver des modes de transport qui préservent leur santé. Précisément, aujourd'hui, le mode de transport le plus sûr pour un asthmatique de 86 ans, c'est la voiture électrique. Il n'y en a pas plusieurs. Et vous l'interdisez. Ne soyez pas triomphant parce que c'est un triomphe qui se fait aux dépens des plus faibles. Et moi, je trouve cela très choquant. C'est le même mépris, c'est le même triomphe sectaire quand vos collègues de parti se moquent des Français qui aiment le tour de France, se moquent des Français qui aiment les sapins. C'est le même sectarisme triomphant.

M. Laurent AUDOUIN : Jamais on ne se moque des personnes qui aiment le Tour de France et les sapins. Jamais !

M. Pierre CASANOVA : J'ai un vœu, c'est mon seul vœu de la soirée, Monsieur AUDOUIN, faites ces 6 ans avec un peu plus d'humilité !

M. Laurent AUDOUIN : Si votre métier n'était pas de dire les choses à ma place, de me prêter des sentiments et de faire du commentaire au lieu de parler du fonds, on avancerait beaucoup déjà.

Mme Florence BERTHOUT : Edouard CIVEL ?

M. Edouard CIVEL : Merci. Je ne voterai pas votre vœu parce que vous mélangez des rues comme les rues Boutebrie et la Parcheminerie dont on parlait il y a quelques instants avec des rues comme la rue des Bernardins où nous avons engagé un comptage des voitures parce que ce sont des voies qui permettent le transit dans l'arrondissement. On ne peut pas traiter de la même manière des voies de transit et des voies de desserte. Lorsqu'on met pêle-mêle toutes ces rues, cela n'a pas de cohérence et c'est un peu difficile d'anticiper les conséquences que cela va avoir en termes de circulation et de pollution de l'air dans l'arrondissement. En l'état, je voterai donc contre votre vœu.

Mme Nazan EROL : Je voudrais aussi dire une chose très importante. J'ai 50 ans. Vous avez bien raison, dans 20 ans, je voudrais bien vous voir. En fin de compte, aujourd'hui dans Paris, c'est super, j'ai 50 ans, je prends mon vélo, je vais jusqu'à l'Opéra pour travailler et je reviens. Ma mère a 72 ans, mon père 78 ans. Il est parkinsonien. J'habite place Maubert et il leur est impossible de prendre le métro. Pour une personne

parkinsonienne, c'est impossible. Pour une femme de 72 ans, monter et descendre les escaliers n'est quasi pas possible. Je suis désolée, mais je m'occupe quand même des seniors. On ne peut pas créer une ville pour des gens bien portants versus les gens qui ne le sont pas, surtout dans une période de problèmes de santé. Je rejoins complètement ce qu'a dit Monsieur CASANOVA. J'ai une fille qui a une malformation cardiaque, opérée deux fois à cœur ouvert. J'ai la hantise. Je lui dis d'aller en voiture à Montparnasse parce que j'ai juste peur qu'elle attrape quelque chose et qu'on se retrouve à Pompidou sans pouvoir rien faire. Je suis complètement d'accord. Il y a un minimum d'humilité à avoir. Je vous invite dans 20 ans à essayer de vous balader dans Paris. J'ai des seniors qui n'y arrivent pas, ils ne sont pas en capacité de pouvoir marcher.

Je vais faire une demande de vœu pour les PMR, mais je crois que ce n'est même pas la peine d'aller voir ce que les gens vous demandent. Regardez dans votre famille. Prenez votre père, votre oncle et invitez-les à faire 1 km dans Paris. Vous pourrez ensuite parler de toutes les voitures et ces deux-roues qui nous polluent. À l'heure actuelle, vous avez des ingénieurs et des écoles françaises qui sont en train de faire un travail génial pour essayer de concevoir des voitures électriques. Ils sont parfaitement capables de s'adapter à l'écologie. Je trouve cela complètement inadmissible, parce que moi je ne sais pas quoi faire pour balader ma fille. Je ne sais pas quoi faire pour balader mon père. Et vous vous êtes en train de me dire : « Mais Madame EROL, vous avez 50 ans, vous êtes en bonne santé. Nous, à Paris, on ne souhaite que des gens en bonne santé pour se balader. Pour les autres, on trouvera d'autres solutions ». Je suis désolée, mais je ne suis pas d'accord.

Mme Florence BERTHOUT : Voilà. On ne va peut-être pas faire toute la soirée là-dessus. Cela risque de nous emmener loin.

M. Laurent AUDOUIN : Il y a vraiment un point sur lequel je veux insister. Il y a une confusion fondamentale sur ce à quoi sert la piétonnisation et l'impact qu'elle peut avoir en termes de déplacement. Vos parents semblent avoir des difficultés de santé, et j'en suis désolé, mais je n'ai pas l'impression qu'ils conduisent beaucoup leur voiture. S'ils le faisaient, cela me paraîtrait vraiment très risqué.

Mme Nazan EROL : Comment voulez-vous que mon père puisse aller voir son médecin sans voiture.

M. Laurent AUDOUIN : On peut mettre en place des systèmes de transport collectif à petite échelle. Il y a des choses qui s'appellent des taxis. Il y a des services de transport de la Ville. Bref, cela n'interdit pas. Cette idée qu'on est dans l'interdit est fausse. Continuez à la répéter, mais c'est faux.

Mme Florence BERTHOUT : Ce qu'ont dit mes collègues, chacun dans son style, n'est hélas pas faux. On va passer au vote. À propos de mode collectif qui aide bien, vous me tendez la perche, pendant 6 ans, j'ai demandé à la Ville de Paris de financer une traverse électrique, que d'ailleurs vous avez mise dans votre programme après avoir voté contre en Conseils de Paris et contre en Conseils d'arrondissement. Vous avez voté contre en Conseils de Paris et contre en Conseils d'arrondissement ! Contre la traverse électrique qui était justement destinée à faire précisément ce que vous dites, à ce que des personnes PMR puissent avoir accès à un mode de transport collectif. Les campagnes sont là pour faire toutes les promesses les plus saugrenues. J'ai encore en tête les arguments qu'on m'a servis à d'innombrables reprises dans ce Conseils d'arrondissement. Après avoir expliqué que ce n'était pas rentable, que cela ne servait à rien parce qu'il y avait d'autres modes de transport collectif, vous avez mis la belle traverse électrique dans votre programme. Et au demeurant, j'y suis toujours très favorable.

M. Laurent AUDOUIN : Pas moi, Madame BERTHOUT. Je ne l'ai jamais mise dans mon programme. Je suis complètement cohérent. Je ne l'ai jamais portée dans un programme municipal, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT : Dans votre programme commun, je suis sûre que vous allez la financer et je me ferai un bonheur de présenter lors du prochain Conseils d'arrondissement un vœu sur la traverse électrique que vous avez promise. Et je suis sûre que l'on acceptera de financer la traverse électrique pour nos anciens, les PMR et les femmes enceintes.

M. Laurent AUDOUIN : Si vous trouvez cette proposition dans le programme que je portais en mars 2020, vous divaguez, permettez-moi de vous le dire.

Mme Florence BERTHOUT : On y va parce que je suis sûre qu'on ne sera pas tout à fait d'accord là-dessus. Nous passons au vote. Je ne voterai pas votre côté « faisons tout tout de suite », mais je vous promets, Monsieur AUDOUIN, que vous ne serez pas déçu parce que si la Ville veut bien nous accompagner, je vous assure, devant témoins, que j'irai encore plus loin sur les rues aux écoles. Mais de grâce, ne faisons pas tout tout de suite. Et pas aux calendes grecques. Faisons cela gentiment tous les trois mois avec des aménagements cohérents.

M. Laurent AUDOUIN : D'une part, ce n'est pas ce que dit mon vœu. D'autre part, j'ai l'honnêteté intellectuelle de vous dire que si vous avez des vœux et des actions concrètes en ce sens, je n'aurai aucune espèce d'hésitation à les voter comme je l'ai toujours fait.

Mme Marine ROSSET : Je ne vais pas être longue, mais je trouve dommage que l'on n'ait pas pu discuter rue par rue des rues qui peuvent être piétonnisées ou non selon vous. Le deuxième point, c'est que lorsqu'on piétonnise une rue, cela n'empêche pas le passage de véhicules en cas de nécessité.

Mme Florence BERTHOUT : Je n'ai jamais dit le contraire.

Mme Marine ROSSET : Je réponds notamment à Monsieur CASANOVA. Si des personnes âgées en ont besoin, il y a cette possibilité pour les riverains. Je trouve donc dommage de ne pas être honnête sur ce point.

M. Pierre CASANOVA : Vous êtes sympathique, donc je ne vous en veux pas, mais il y a des statistiques. Même les bus vont de plus en plus lentement dans Paris et ils ont des couloirs. Alors, ne racontez pas n'importe quoi !

Mme Florence BERTHOUT : Ce que je vous propose, c'est que nous passions au vote. Madame Nazan EROL va déposer un vœu qui est précisément sur les PMR. Vous irez expliquer après que les PMR ont parfaitement accès à ces rues aux écoles et peuvent y stationner. C'est par exemple un sujet. Il ne faut pas le prendre de manière polémique. Je pense qu'il faut que nous parvenions tous à trouver une solution.

Mme Marine ROSSET : Je ne pense pas le prendre de façon polémique. Excusez-moi, est-ce que l'on peut répondre à ma question. Selon vous, quelles rues pourraient être piétonnisées ?

Mme Florence BERTHOUT : Monsieur AUDOUIN, si j'ai bien compris, dit qu'il faut en piétonniser plein. Encore une fois, moi, j'attends des études. Je n'ai pas la vérité révélée. On a des études, notamment sur un axe que vous avez défini et qui me paraît tout à fait intéressant : celui des Bernardins. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le prendre, mais il faut juste avoir un minimum d'études. Il faut arrêter de faire de l'aménagement sur un coin de table en décidant que l'on fait ou que l'on ne fait pas sans avoir d'études. Peut-être d'ailleurs que vous avez raison. Il s'avère que je trouverais très intéressant de piétonniser ce secteur Poissy — Bernardins, mais on ne peut pas le faire sur un coin de table. De grâce, que l'on ait juste un tout petit peu de comptage. Et ce n'est pas pour gagner du temps. Comment peut-on décréter urbi et orbi que l'on fait des choses ?

M. Laurent AUDOUIN : J'attends votre comptage de la rue du Sommerard avec intérêt.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas moi, ce sont les services, Monsieur AUDOUIN. C'est intéressant. Il faut voir si cela se fait. Et encore une fois, pourquoi pas, mais je vous rappelle jusqu'il y a Maubert Mutualité. Ce n'est pas moi qui ai décidé de la concession Maubert Mutualité. Entre nous, comme maire, on gère beaucoup les difficultés associées à cela avec les camions, entre autres. Il faut que l'on soit en situation d'apporter une solution. On parle d'activité économique, mais il y a de la location. Si l'on veut que ce lieu vive, il faut juste que les camions arrivent. Il y a des camions qui viennent livrer des aménagements pour que cela fonctionne sinon on met la clé sous le paillason. On le fait où ? Moi, je ne sais pas. Est-ce qu'on le fait Place Maubert ? Est-ce qu'on le fait devant Saint-Nicolas-du-Chardonnet ? Il y a juste deux ou trois choses à régler. Mais je n'y suis pas du tout opposée, notamment sur la partie au bout de la rue Poissy. À titre personnel, j'y serais très favorable. Mais il faut que l'on règle ces problèmes.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais vous faire une proposition très simple, Madame la Maire, on va rajouter la formulation « *que soit mise à l'étude* ».

M. Edouard CIVEL : Entre « *soient piétonnisées* » et « *soit mise à l'étude la piétonnisation* », on est d'accord que ce n'est pas la même chose.

Mme Florence BERTHOUT : Vous êtes d'accord pour inscrire « *Que soit mise à l'étude la piétonnisation* » ?

M. Laurent AUDOUIN : Oui, « *Que soit mise à l'étude la piétonnisation et le passage en ZTL sur l'intégralité des rues proposées* ».

Mme Florence BERTHOUT : Cela me va très bien. C'est ce que je demande à chaque fois.

M. Laurent AUDOUIN : Formidable ! Vous voyez que l'on arrive à trouver une solution.

Mme Florence BERTHOUT : On a besoin d'études que l'on n'arrive pas à avoir. J'en ai un petit paquet.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Madame BERTHOUT, juste une question. Je ne vais pas prolonger le débat, mais j'ai l'impression que j'ai raté quelque chose lorsque vous parliez de l'Arbalète. Pour l'Arbalète, est-ce que vous avez eu une étude ? Il y a quelque chose que je n'ai pas compris.

Mme Florence BERTHOUT : Non. C'est exactement ce que nous a merveilleusement expliqué Édouard CIVEL à propos de la différence avec les rues de desserte. Honnêtement, il y a des rues pour lesquelles on a juste besoin d'un peu de bon sens et pour lesquelles on n'est pas obligé de faire des études.

M. Alexandre BARRAT : Si c'est un amendement, je voudrais vous proposer un sur-amendement : « *Que soit mise à l'étude la piétonnisation avec étude d'impact préalable sur le trafic* ». Dans ce cas, je le voterai.

M. Laurent AUDOUIN : Mise à l'étude, cela inclut toutes les dimensions. La question du report de trafic doit se quantifier.

M. Alexandre BARRAT : C'est ce que j'appelle de mes vœux, mais je préfère l'explicitier.

Mme Florence BERTHOUT : On peut le mettre. Vous êtes d'accord ? On le vote ainsi amendé.

M. Laurent AUDOUIN : C'est un moment œcuménique. C'est merveilleux.

Mme Florence BERTHOUT : Et je vous en remercie.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XLII— VŒU RELATIF À LA PIÉTONNISATION DES ABORDS DES ÉCOLES.

Je passe la parole à Nazan qui va nous rapporter le vœu relatif au maintien des places PMR à proximité des cabinets médicaux dans les nouvelles aires piétonnes.

Mme Nazan EROL : Pour résumer tout ce qui a été dit :

Considérant que de nouvelles aires piétonnes sont progressivement mises en place, notamment dans le cadre du fameux dispositif « Rue aux écoles », que cela entraîne la suppression de toutes les places de stationnement dans les aires piétonnes, y compris celles réservées aux personnes en situation de handicap,

Considérant que ces rues qui comportent des cabinets médicaux sont transformées en aires piétonnes, comme c'est le cas par exemple pour la rue des Lyonnais,

Considérant que les évolutions de l'espace public ne peuvent se faire au détriment de l'accessibilité des lieux aux personnes en situation de handicap, en mobilité réduite et surtout en cette période sanitaire très importante,

Considérant l'enjeu du vieillissement global de la population parisienne dans les années à venir — c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure. Monsieur AUDOUIN, j'aimerais bien vous retrouver dans 20 ans et l'on essaiera de se balader dans Paris ensemble,

Considérant que les cabinets médicaux accueillent régulièrement un public vulnérable, sur proposition de Madame la Maire, nous proposons que soit modifié le règlement des aires piétonnes afin que les rues comportant des cabinets médicaux puissent conserver des places réservées aux personnes en situation de handicap.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : J'allais dire qu'il n'y a pas besoin de modifier quoi que ce soit. De toute façon, la loi oblige à chaque fois que l'on supprime une place PMR à la remplacer.

M. Edouard CIVEL : Je prendrai l'exemple typique de la rue des Lyonnais. C'est une rue qui est quand même sacrément pentue. Vous aviez une place PMR située en bas d'un cabinet de rééducation de kinésithérapie qui propose notamment de la balnéothérapie. Vous déplacez la place PMR, sauf que la rue des Lyonnais est quand même relativement longue. Et vous la déplacez soit rue Broca, soit rue Berthollet. Du coup, c'est problématique pour les PMR qui doivent se rendre au cabinet.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a deux sujets de nature différente. Il y a celui que vous indiquez. Effectivement, on recrée une place avec néanmoins une difficulté sur les rues longues. Si la place est à 100 mètres et que vous claudiquez, vous vous en sortez. Si vous êtes très lourdement handicapé, c'est quand même un très gros sujet. Je pense que Madame la Maire de Paris va réfléchir au sujet.

Une deuxième chose est un peu plus urgente encore, ce sont les cabinets médicaux qui perdent leur patientèle si l'on ne peut plus se garer devant. C'est pour cela que j'ai proposé à notre collègue de faire un vœu fléchi « cabinets médicaux » pour laisser le temps à la Ville de réfléchir à la question des places PMR qu'on ne peut pas régler si facilement, mais je pense qu'en matière de réglementation, il va falloir un peu ajuster le tir. On déplace nos places PMR, mais pour quelqu'un de lourdement handicapé, c'est un gros sujet. J'ai proposé de flécher ce vœu en direction des cabinets médicaux parce qu'il y a une question de patientèle.

M. Laurent AUDOUIN : Excusez-moi, mais très sincèrement et sans aucun mauvais esprit, il y a quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Quelqu'un qui est fortement handicapé physiquement, qui a une difficulté à se mouvoir et à se déplacer ne vient pas avec sa voiture devant le cabinet médical. Encore une fois, ce n'est pas du mauvais esprit.

Mme Nazan EROL : Mais elle est accompagnée, Monsieur ! Vous n'avez jamais entendu parler des aidants ? Ces femmes, ces enfants et ces petits-enfants qui prennent la voiture pour emmener des parents proches. La médecine fait tout son possible pour que ces personnes ne soient pas systématiquement « adossées » au système médical, à savoir appeler une ambulance. Je suis désolée de vous dire cela, mais aujourd'hui, les aidants aident énormément, mais vous avez toute une structure médicale. Peut-être que cela ne vous est pas encore arrivé, mais je vous invite à aller voir ce qui se passe en gériatrie. On fait en sorte de ne pas garder les personnes trop longtemps pour qu'elles puissent rentrer au plus proche de chez elles. On essaie de médicaliser des appartements et des maisons. Vous êtes en train de dire que ces personnes ne se déplacent pas. Naturellement qu'une personne de 86 ans ne va pas se déplacer si elle est parkinsonienne. Aujourd'hui, à 80 ans, on a soit des problèmes de Parkinson, soit des problèmes d'Alzheimer. Vous le savez.

Mme Florence BERTHOUT : Indépendamment de cela, il y a des PMR non accompagnés qui ont des handicaps très lourds. Et qui d'ailleurs ont souvent des voitures aménagées.

M. Laurent AUDOUIN : J'en connais. Tout à fait. Je ne veux pas polémiquer. En tout cas, on peut faire une étude là-dessus. Je suis évidemment favorable au principe.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, il y a effectivement un sujet qui nécessite une étude plus approfondie en fonction des handicaps. Mais en l'occurrence, ce vœu porte sur les cabinets médicaux. Avec une difficulté supplémentaire que les petits cabinets médicaux disent que sans aire PMR devant leur entrée, ils perdent leur clientèle.

Mme Anne BIRABEN : Je voulais abonder dans votre sens, Madame la Maire, il y a des personnes handicapées GIC (grand invalide civil), que vous connaissez certainement, puisque c'est mis sur les voitures. Ces gens-là peuvent avoir notre âge, ils se déplacent et ont effectivement des voitures aménagées à leur handicap. Ils peuvent donc circuler seuls avec leur voiture. Et ils ont besoin d'un aménagement pour être au plus près de l'endroit où ils doivent se rendre pour être soignés. C'est tout simple.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Nous passons au vote. Avis favorable ? Avis défavorable ? Abstention ? Je vous remercie.

Votants : 14

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 3 (Mme LEMARDELEY, Mme ROSSET, M. AUDOUIN)

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XLIII — VŒU RELATIF À UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5 G DANS L'ATTENTE DES ÉTUDES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES.

Nous passons au vœu sur la 5G avec Monsieur AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN : Vous avez sans doute suivi l'actualité. Nous avons une nouvelle technologie qui commence à pointer le bout de son nez qu'on appelle la 5G.

Cette nouvelle génération de téléphonie mobile nous est vendue comme étant porteuse de toutes les promesses et de tous les services et l'on se retrouve face à une situation où nous pourrions, une nouvelle fois, avoir un déploiement de technologies avant des études d'impact sérieuses, avant une évaluation de son bénéfice ou de son coût environnemental, social et économique. Bref, comme souvent, mettre la charrue avant les bœufs.

C'est particulièrement caricatural dans le cas de la 5G, car on nous promet beaucoup de choses. Très souvent, on nous parle de l'opération à distance du chirurgien à l'autre bout de la planète. Ce qui est bizarre, c'est que c'est toujours le même exemple qui revient. C'est typiquement l'élément de langage censé séduire l' élu ou le citoyen, mais qui est en fait une pure vue de l'esprit.

En revanche, ce qui sort de manière croissante, c'est la possibilité que les ondes hertziennes à très haute fréquence soient parmi les responsables du déclin des insectes, et je n'ai pas besoin de vous expliquer à quel point cette perspective est absolument dramatique pour l'humanité. Il y a la question des consommations d'énergie. La 5G est supposée être plus économique. Elle l'est effectivement à usage constant, sauf que l'usage ne sera pas constant et que le but de son déploiement est justement de faire exploser le volume des communications, de mettre des objets connectés absolument partout, bref de multiplier les dépenses énergétiques, et potentiellement les effets de surveillance ou de récupération des informations par les GAFAs et tous leurs amis.

Le déploiement de la 5G va entraîner l'obsolescence programmée de l'intégralité de nos appareils numériques et de l'intégralité des services de téléphonie actuellement déployés à travers le territoire. Bref, à part l'État, qui a la possibilité de vendre l'accès à ses fréquences et à part quelques industriels qui y voient un nouveau marché, on est face à une nouvelle création technologique à propos de laquelle on ne peut que s'interroger sur les bénéfices possibles et qui est en revanche porteuse de risques considérables.

L'idée de ce texte n'est pas pour autant de dire qu'il n'y aura jamais de 5G nulle part. L'idée, c'est de prendre le temps d'étudier la situation aussi bien d'un point de vue sanitaire qu'économique et même sociétal — la société de surveillance est l'un des risques que fait courir cette technologie — et d'essayer de prendre une décision éclairée quant à son déploiement.

J'espère que l'on peut se retrouver sur une application tout à fait lucide du principe de précaution. Encore une fois, on n'est pas dans le bannissement *ad vitam aeternam*, mais l'on est au moins dans le fait de prendre le temps de s'interroger, de réfléchir et peut-être de dire finalement que les bénéfices l'emportent, mais peut-être aussi que cela ne vaut pas le coup et que cela pose plus de problèmes que cela n'en résout. Prenons le temps de la science et de l'intelligence collective plutôt que de pousser la logique de marché.

Mme Florence BERTHOUT : Très bien. Prises de parole ? J'active, pardonnez-moi. Madame LEMARDELEY, je vous en prie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Je voulais dire que c'est un sujet évidemment assez complexe. Je ne partage pas tout à fait le point de vue de Laurent AUDOUIN dans la mesure où un moratoire aurait l'inconvénient d'aliéner les opérateurs dont on a besoin pour établir une charte. Il n'est pas question de s'opposer à une innovation même si ce n'est pas toujours un progrès, mais il y a quand même des implications pour la santé qui ne sont pas négligeables. Des expérimentations montrent ainsi que l'on peut faire traverser une personne malvoyante ou non voyante grâce à la 5G. Je ne vais pas rentrer dans une liste d'exemples, mais il y a pas mal de réalisations très intéressantes pour la santé.

Je sais que la Maire de Paris a l'intention de convoquer une conférence citoyenne pour objectiver les notions, pour que l'on puisse tous se faire une idée sur ce sujet complexe, et notamment avec l'apport des scientifiques et que l'on adoptera ensuite une charte encadrant cette nouvelle technologie.

Mme Florence BERTHOUT : Merci, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Mme Anne BIRABEN : Oui, je suis assez partagée sur ce vœu parce que j'observe qu'il y a beaucoup de demandes de technologies. Paradoxalement, il y a aussi beaucoup de demandes de vivre en bonne santé. Vous avez bien émis cette idée que cela pouvait être problématique et qu'il fallait faire des études. Je pense tout à fait que c'est souhaitable.

Malgré tout, un moratoire total ne me semble pas aller dans le bon sens. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ce vœu. Et j'encourage tous mes camarades à faire comme moi s'ils le souhaitent. Je reviens sur une chose que vous avez émise tout à l'heure, sur l'obsolescence de tous les outils que nous avons aujourd'hui. Je ne suis pas d'accord parce que la fibre optique est une technologie filaire tandis que la 5G est une technologie qui répond à la mobilité. On ne va pas mettre à la poubelle la fibre optique parce qu'on déploie la 5G. Pour moi, ce n'est pas contraire. On peut déployer la 5G tout en gardant ce que l'on avait avant. C'est ce que je voulais vous dire.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup.

M. Pierre CASANOVA : Je n'ai aucune opinion sur la 5G, ni pour, ni contre, parce que cela dépasse tout à fait mes compétences techniques. Je constate qu'elle n'est pas si nouvelle que cela parce qu'elle est déjà implantée dans plusieurs pays d'Europe. Je serai donc un peu gêné avec l'idée, là comme dans d'autres secteurs, que la France soit à la traîne. Troisièmement, je n'ai pas l'impression que le progrès technologique va à l'encontre par principe de la santé publique ou alors je ne comprends pas comment en 70 ans on a vu l'espérance de vie des Occidentaux augmenter à mesure que la technologie occidentale ne cessait de progresser. S'il y avait une contradiction, notre espérance de vie aurait diminué en même temps que l'on inventait le TGV, le nucléaire, Ariane, Airbus, etc. Autant de technologies qu'à tour de rôle les écologistes ont critiqué.

Je voterai contre le vœu de Monsieur AUDOUIN, mais si j'avais une demande à faire, alors que Madame Hidalgo parle de démocratie locale et de délégation plus grande donnée aux maires d'arrondissement,

je trouverais cohérent et normal dans un souci de consultation des citoyens qu'avant de planter des relais 5G dans quelque arrondissement que ce soit, il ne soit pas permis de le faire sans le vote favorable du Conseils d'arrondissement premièrement. Je ne parle pas d'un vote consultatif, mais d'un vote liant. Au fond, je crois que le progrès technique avance d'autant plus qu'il est accompagné d'un débat démocratique et de pédagogie. Lorsque les habitants voient une antenne plantée là et que leur élu leur dit qu'il ne peut rien faire, cela ne va pas. Je ne suis pas contre la 5G, mais je voudrais que le Conseils d'arrondissement joue son rôle.

Par ailleurs, si vraiment la population est émue, je voudrais que l'on permette des débats démocratiques. Pourquoi interdire aux élus locaux de faire des référendums d'initiative locale quand on plante des éoliennes dans les bordures des villages ou que l'on met des antennes 5G ? C'est très comparable parce que les deux abîment l'environnement dans certaines circonstances. Je suis pour que les maires d'arrondissement de Paris, lorsqu'ils le jugent nécessaire et qu'il y a un certain nombre de demandes, puissent consulter leurs habitants. Cela vaut pour toute une série d'initiatives et pas uniquement pour les nouvelles technologies. Elles ne me font pas plus peur que d'autres aménagements. Organiser une thrombose qui fait que même les bus et les personnes handicapées dans leur voiture ne peuvent pas faire 10 mètres n'est pas démocratique.

Mme Anne BIRABEN : Je n'avais pas fini mon propos. Je le termine. Je voulais rajouter que le Groupe Changer Paris est en train de monter un groupe de travail pour pouvoir justement répondre à cette question, aller de l'avant et se forger sa propre opinion sur le déploiement de la 5G, de façon à avoir un apport de réflexion.

M. Edouard CIVEL : Je serai très bref. Je suis tout à fait favorable à la 5G et aux progrès technologiques nécessaires à la réindustrialisation du pays. Ce sont plutôt des applications BtoB plutôt qu'à destination de l'utilisateur final. La France prend du retard et il ne faut pas qu'on loupe ce train technologique au risque de continuer une désindustrialisation, de perdre des emplois, etc. Et cela va vraiment affecter notre niveau de vie.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je ne vais pas rajouter au débat. Je trouve quand même assez cocasse que vous fassiez un vœu pour que la Maire du 5e qui n'a absolument aucun pouvoir se positionne en faveur d'un moratoire. C'est bien la première fois où un maire d'arrondissement aurait un quelconque pouvoir sur un moratoire, ce que j'aimerais bien, Monsieur AUDOUIN. Mais il s'avère qu'à chaque fois que je me suis opposée à l'installation d'une antenne, je n'ai eu aucun pouvoir. C'est quand même d'une immense hypocrisie.

Il s'avère que j'ai une position tout à fait originale. À titre personnel, je souhaite qu'il y ait un moratoire dans mon arrondissement. Monsieur AUDOUIN le sait bien, j'ai toujours freiné les installations d'antenne, tout simplement parce que je n'avais pas les études adéquates. Je voudrais que l'on fasse des études qui me permettent d'être éclairée. Mais il s'agit là d'une position personnelle. Le vote est libre. Une grande partie des élus de ma majorité sont favorables au déploiement de la 5G et je respecte tout à fait cette position. Pour ma part, j'ai des réserves. Mais franchement, je trouve que votre vœu est un vœu qui n'est pas très honnête intellectuellement parce que je n'ai rigoureusement aucun pouvoir. Vous devriez demander à ce que l'exécutif parisien décide ou pas d'un moratoire. Ce serait beaucoup plus clair. Je ne savais pas que j'avais le pouvoir de décider d'un moratoire.

M. Laurent AUDOUIN : Je vais répondre et l'on va tous pouvoir se détendre sur ce sujet.

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas rallonger le débat.

M. Laurent AUDOUIN : Non, en fait c'est une typo, Madame la Maire. Je m'en excuse platement. Il s'agit que la Maire de Paris prenne position sur un moratoire, mais je me réjouis de votre prudence sur le sujet. Je vous ai toujours suivi lorsque vous avez des expressions de prudence sur ce sujet. Je vous invite à les renouveler et à les affirmer plus fortement.

Mme Florence BERTHOUT : Nous passons au vote. Avis favorable ? Je m'abstiens pour des raisons de formulation. Avis défavorable ? Abstention ?

Votants : 14
Pour : 1
Contre : 5
Abstention : 8
Le vœu est rejeté.

Ce qui prouve qu'il y a des débats démocratiques. C'est bien que tout le monde ne soit pas du même avis.

XLIV — VŒU RELATIF À L'AFFECTATION D'AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ASEM) EN RENFORT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.

Nous passons vœu défendu par Corinne GABADOU qui va être rapide, mais efficace.

Mme Corinne GABADOU : Un vœu plus léger. Il ne s'agit pas de 5G, mais de choses différentes, moins techniques. Il s'agit d'un vœu relatif à l'affectation d'agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) en renfort de l'équipe pédagogique.

Considérant que pour une école maternelle de plus de quatre classes, la règle mise en place par la Ville consiste à prévoir un ASEM pour une classe de petite section et un autre agent pour deux classes de moyenne et grande sections,

Considérant le rôle essentiel des agents spécialisés dans les écoles maternelles dans la bonne organisation du temps scolaire et le maintien d'un temps pédagogique réparti entre chaque enfant,

Considérant que chaque classe de 28 jeunes enfants peut se retrouver sans ASEM, comme c'est aujourd'hui le cas dans une classe de l'école maternelle du 242 rue Saint-Jacques, et comme dans bien d'autres écoles,

Considérant que le contexte actuel implique plus de bienveillance et d'attention de l'équipe pédagogique à l'égard des enfants et que le soutien des ASEM est rendu encore plus indispensable,

Considérant les missions essentielles des ASEM pour maintenir un niveau de propreté dans les classes de maternelle et un nettoyage irréprochable du matériel utilisé par les jeunes enfants,

Considérant enfin que les effectifs ne permettent pas aujourd'hui de remplacer un ASEM malade ou absent, sur la proposition de Florence BERTHOUT, le Conseil du 5^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris garantisse en permanence la présence d'au moins quatre agents spécialisés des écoles maternelles dans chaque école.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas grand-chose. Franchement, le renouvellement des ASEM, on n'en peut plus. Il faut qu'on arrive à mettre en place un système pour qu'il y en ait quatre. Ce n'est pas une demande exigeante. On ne dit pas qu'il faudrait qu'il y en ait 10 par école. Je vous assure que nos directeurs n'en peuvent plus et que les ASEM qui travaillent beaucoup n'en peuvent plus également.

On passe au vote. Avis favorable ? Abstention ? Deux abstentions, Madame ROSSET et Madame LEMARDELEY.

Votants : 14
Pour : 12
Contre :
Abstention : 2 (Mme ROSSET et Mme LEMARDELEY)

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

XLV — VŒU RELATIF AUX POINTS DE COMPOST DANS LE 5^e ARRONDISSEMENT.

Nous passons à l'examen du vœu de Madame ROSSET relatif aux points de compost dans le 5^e.

Mme Marine ROSSET : Simplement pour vous dire que c'est parti d'un simple constat. J'ai remarqué qu'il n'y avait qu'un seul point de compostage dans notre arrondissement. Je trouve qu'il y a la possibilité de faire du compostage chez soi avec un lombricomposteur ou dans un immeuble quand le syndic en est d'accord. Je trouvais intéressant que l'on puisse développer des points de compost dans les lieux publics, puisque cela a une valeur incitative, que c'est assez simple à mettre en place. Je proposais également que cela puisse avoir lieu dans les écoles comme c'est déjà le cas dans l'école de la rue Rollin afin que cela puisse avoir une valeur pédagogique.

Mme Florence BERTHOUT : Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

M. Edouard CIVEL : En effet, il faut pouvoir étendre le plus possible les logiques de compostage. Sur la question des lombricomposteurs, je pense que vous savez que des distributions ont été mises en place à la mairie du 5^e avec le soutien de la Ville de Paris.

Malheureusement, en ce moment, la Ville de Paris bloque. Nous avons des lombricomposteurs à disposition que nous aimerions distribuer, mais la Ville de Paris ne nous fournit pas les moyens de mettre en place de nouvelles séances de formation et de distribution de ces lombricomposteurs. On a une liste attendue importante.

Après, je vous rejoins sur l'installation de nouveaux lieux de compost. Ce sont en effet des choses que l'on regarde actuellement avec beaucoup d'attention. On revient un peu sur un sujet de discussion précédent. L'installation d'un point de compost sur l'espace public nécessite au préalable une instruction importante. Il faut en effet vérifier qu'il n'y a pas besoin d'interventions régulières sur les réseaux souterrains. Ce sont des choses que nous sommes en train d'investiguer sur l'arrondissement. Cela prend du temps pour des raisons techniques, mais nous sommes tout à fait volontaires pour étendre les logiques d'économie circulaire et de réduction des biodéchets et des déchets alimentaires.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. J'y suis plus que favorable. Je voterai votre vœu, mais il faudrait franchement que cela suive. Pour des raisons que je ne juge pas, on a supprimé les formations au lombricompostage alors que nous sommes très demandeurs. J'ai demandé l'installation dans un certain nombre de parcs et je peux vous dire que c'est totalement bloquant. J'ai demandé que l'on mette ce dispositif aux Arènes. Je n'arrive pas à obtenir un avis favorable de la Ville de Paris. Cela fait quand même trois ans que cela dure. Peut-être pourrez-vous faire avancer le dossier. On m'explique que les ABF bloquent.

Je dis que j'y suis très favorable. Nous avons sollicité la Ville pour 7 ou 8 sites. J'espère qu'elle va nous accompagner en plus du lombricompostage qu'il faut évidemment développer.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Pour Édouard CIVEL, si la mairie ne répond pas aux demandes de formation, c'est à cause du COVID, non ?

Mme Florence BERTHOUT : J'imagine, mais nous sommes prêts à faire des formations avec seulement 10 personnes. On pourrait en faire sur des sessions de 15 jours.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY : Ce n'est pas un refus de principe.

Mme Florence BERTHOUT : En tout cas, c'est un peu compliqué. Nous avons fait une demande extrêmement concrète à la DEVE qui par ailleurs est formidable, puisqu'elle nous accompagne vraiment, mais ce n'est pas si évident que cela d'installer du compostage. On y est pourtant totalement favorable. On rencontre une vraie difficulté à les installer, en particulier dans les parcs. Je demande l'installation d'un point de compost à Paul LANGEVIN, Jean de BEAUVAIS. Théodore MONOD, il y en a un, mais il n'a pas bien fonctionné. Il faudrait qu'on

le relance. On en demande également à côté du jardin partagé ORTOLAN, à côté du jardin partagé qui va bientôt ouvrir rue des Patriarches.

Mme Anne BIRABEN : Je suis hyper favorable au compostage. Je trouve que c'est une excellente solution pour se débarrasser de nos déchets organiques. Malgré tout, je m'abstiendrai sur votre vœu. J'explique pourquoi. C'est parce qu'en fait je suis sur ma faim sur plusieurs aspects.

D'abord, pourquoi les écoles ? Et pourquoi uniquement les écoles ? Madame la Maire a parlé des jardins. S'agissant des écoles, je vois bien l'aspect pédagogique et c'est très bien, mais je ne sais pas bien comment cela se passe avec les émanations qu'il y a dans ces composts, des émanations de gaz par exemple et aussi la présence de rats que cela attire. Et je crois que c'est très présent dans les jardins publics. J'aimerais bien que l'on travaille sur une forme de compost qui puisse mettre hors de portée les rats. Et le développer dans les jardins publics serait une très bonne idée.

Je n'ai pas fini. Il y a aussi une autre chose, c'est que le compost produit du jus. Que fait-on du jus ? Si l'on fait du compost et qu'on n'a pas l'étape d'après, on a fait que la moitié du boulot et on est même embarrassé d'avoir ce jus. Qui dit compost dit jardinage, ou en tout cas utilisation du jus après. À mon avis, il faut avoir une vision plus large du compostage et avoir une sortie pour le jus qui sera produit avec ces composts.

Je voulais aussi vous demander un budget parce que votre projet n'est pas budgété. Quel serait le budget ? Et je pense qu'il faut aussi des personnes en charge du suivi. Il faut veiller à ce que cela ne soit pas éventré, que cela fonctionne bien. Tout cela doit être encadré. Je suis donc sur ma faim sur toutes ces questions.

Mme Florence BERTHOUT : Merci pour ces questions. Nazan EROL ?

Mme Nazan EROL : Sur Paris, c'est plus difficile à mettre en place, mais cela se fait beaucoup en région parisienne. Le retour principal que l'on a, ce sont les nuisances olfactives dues au mélange d'azote et d'autres produits chimiques. Je rejoins tout à fait ce qu'a dit Madame BIRABEN, si cela n'est pas suivi correctement, vous risquez de vous retrouver avec un compost qui sent très mauvais et qui, au niveau du voisinage, peut poser problème, en dehors du fait qu'au niveau des écoles, il y a en plus la question des rats. Mais je crois que le plus important, selon les remontées que nous avons eues en région parisienne, ce sont vraiment les nuisances olfactives. Il est facile de vouloir faire du compost, encore faut-il savoir le faire correctement et avoir un suivi. Je rejoins complètement Madame BIRABEN là-dessus.

Mme Florence BERTHOUT : Édouard CIVEL, puis nous passons au vote, si vous le voulez bien.

M. Edouard CIVEL : Pour rebondir sur ce que disaient Madame BIRABEN et Madame EROL, dans nos projets, on va y aller progressivement. On ne fera probablement pas toutes les écoles du 5e d'un coup. L'idée, c'est de commencer avec plusieurs points. On a commencé à repérer des associatifs qui sont volontaires pour nous accompagner sur la tenue de ces points de compostage, pour s'assurer en effet que cela est bien fait. Je pense qu'il faut y aller, comme pour les rues aux écoles, pas après pas. Mais je suis tout à fait d'accord, c'est en effet une bonne direction et je voterai votre vœu.

M. Alexandre BARRAT : Je serai bref. Je suis effectivement pour l'esprit. Je pense que cela va dans le bon sens. Par contre, j'ai vraiment des doutes sur les écoles. Les cours d'école sont-elles vraiment le bon lieu pour cela ? Je comprends la vertu pédagogique, mais pour des enfants de 3 à 10 ans, c'est quand même compliqué.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous dire un mot sur les écoles. Il n'est pas question que cela soit imposé. Cela marche bien rue Rollin et nous avons une demande très proactive du 28, que nous allons accompagner. L'idée n'est surtout pas d'imposer. Il faut que les écoles soient demanderesses et qu'elles aient un lieu approprié. Nous avons eu notamment de grandes discussions avec la Directrice de l'école maternelle de la rue Buffon, pour plein de raisons, cela ne paraissait pas approprié. Pour les raisons indiquées d'ailleurs par Alexandre BARRAT, c'est-à-dire de jeunes enfants et le fait qu'elle se demandait comment elle allait pouvoir accompagner ce projet.

Je pense qu'il faut pouvoir accompagner ces projets et le faire dans les écoles modulo l'investissement personnel du directeur ou de la directrice et des professeurs.

Mme Marine ROSSET : C'est bien pour cela que dans mon vœu sur les écoles, j'avais indiqué que c'était selon l'opportunité pédagogique. Vous avez raison, installer un compost au fond d'une cour d'école sans projet pédagogique avec les enfants de jardin, de sciences naturelles ou de SVT n'a pas d'intérêt.

Dans le vœu, je n'ai pas indiqué de lieux précis pour que l'on puisse voir là où c'est le plus opportun. Les écoles, c'était dans cette idée de pédagogie. Je sais aussi qu'il y a des expérimentations sur les marchés. Quand les personnes qui viennent fermer le marché... je n'ai pas le vocabulaire, pardon, excusez-moi...

M. X (3 h 15 min) : Inaudible.

Mme Marine ROSSET : Dans le 5e ? Où ça ? Sur quel marché ?

M. X (3 h 15 min 14 s) : Inaudible

Mme Marine ROSSET : Oui, mais des commerçants. L'idée, c'est que les personnes qui viennent...

Mme Florence BERTHOUT : On ne va pas rouvrir un débat... Il faut en parler aux commerçants hors du Conseil, car c'est très compliqué. Ils ne sont pas chauds du tout pour des raisons que je peux comprendre. Ce n'est pas qu'ils soient contre le compost, mais c'est compliqué.

Je vous propose de passer au vote. Avis favorable ? Abstention ? Merci.

Votants : 14

Pour : 10

Abstention : 4 (Mme BIRABEN, Mme EROL et M. BOUCHET et M. BARRAT)

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je pense que nous sommes arrivés à la fin de ce Conseil. Je vous souhaite une très belle soirée.
Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance

Philippe BOUCHET